

EspaceSuisse

Verband für Raumplanung
Association pour l'aménagement du territoire
Associazione per la pianificazione del territorio
Associazioni per la planisaziun dal territori

Spécial

Inforum

Le périodique du développement territorial suisse

Juin 2/2023

**Développement du territoire:
rétrospective de l'année 2022**

Inforum

Le périodique du développement territorial pour les membres d'EspaceSuisse. Inforum paraît quatre fois par an (avec une rétrospective du développement du territoire suisse, sous forme d'édition spéciale, courant 2^e semestre), en allemand et en français, et deux fois en italien.

Édition

EspaceSuisse
 Verband für Raumplanung
 Association pour l'aménagement du territoire
 Associazione per la pianificazione del territorio
 Associaziun per la planisaziun dal territori
 Sulgenrain 20
 CH-3007 Berne
 +41 31 380 76 76
 info@espacesuisse.ch
 espacesuisse.ch

Rédaction

Damian Jerjen, directeur
 Monika Zumbrunn, responsable de la communication

Participation rédactionnelle

Sonia Blind, Anne Huber, Samuel Kissling,
 Christa Perregaux

Traduction

Anne Huber, Magali Züblin

Relecture, corrections

Alain Beuret, Sonia Blind, Christa Perregaux

Iconographie

Kaspar Allenbach, communication visuelle

Photo de couverture

La commune d'Amden SG a dézonné une partie de ce pré, afin de pouvoir mettre en zone une nouvelle surface au centre du village.
 Photo: Barbara Jud, EspaceSuisse

Mise en page

Ludwig Zeller

Impression

Vögeli AG, Langnau i. E.

Imprimé sur du papier certifié FSC et climatiquement neutre



Les produits d'impression certifiés Cradle to Cradle® produits par Vögeli AG.

©

Les images utilisées sont soumises aux droits d'auteur et demeurent la propriété des sources mentionnées. La reproduction des textes et des illustrations d'EspaceSuisse est autorisée moyennant indication de la source.

Deux pour le prix d'un



Monika Zumbrunn

Responsable de la communication, EspaceSuisse

Le rapport annuel ou d'activité d'une organisation est à la fois un exercice imposé et un programme libre. En sa qualité d'association, EspaceSuisse est tenue, par la loi, de rendre des comptes en bonne et due forme à ses membres sur les activités accomplies durant l'année écoulée. À peine la nouvelle année a-t-elle débuté que ce travail commence: l'équipe de conseil en aménagement établit une longue liste de communes ayant profité d'une stratégie de valorisation ou d'un atelier village. L'équipe de conseil juridique relève les mandats qui ont soulevé des questions intéressantes du point de vue du droit de l'aménagement et de l'environnement. L'administration livre quant à elle les chiffres sur le nombre de membres, le personnel et les finances. Pour sa part, la direction dresse un inventaire des exposés et des manifestations, tandis que la communication tente de regrouper toutes les informations.

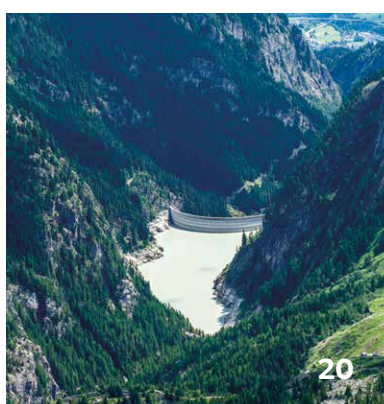
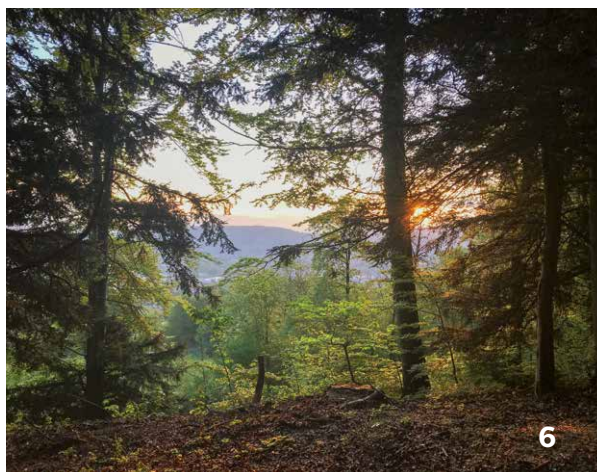
Pour sa part, la direction dresse un inventaire des exposés et des manifestations, tandis que la communication tente de regrouper toutes les informations.

L'air de rien, nous voilà arrivé-es au programme libre ... Rédiger le rapport d'activité d'EspaceSuisse permet de se souvenir des différentes étapes et tâches variées de l'année écoulée. Compact, le rapport 2022 tient sur 30 pages. Ce document n'est désormais plus que disponible au format PDF. Vous le trouvez en ligne sur espacesuisse.ch. Nous économisons ainsi des ressources et ménageons l'environnement. Et peu importe quand et où vous vous trouvez, cette solution vous permet de vous faire une idée des multiples activités de l'association dont vous êtes membre.

Le numéro spécial d'Inforum que vous tenez entre les mains ou que vous lisez à l'écran revient, lui aussi, sur l'année écoulée. Mais ici il se penche sur ce qui s'est passé d'important en matière d'aménagement du territoire. Digitalisation, sessions des Chambres fédérales ou résidences secondaires: les thèmes sont variés et nombreux. Jusqu'à présent, cette rétrospective était publiée avec le rapport annuel et tous deux étaient imprimés dans un seul et même document. Désormais, elle paraît dans un numéro Inforum spécifique. Nous sommes ravi-es de l'intérêt que vous portez à notre travail et vous souhaitons une agréable lecture.



espacesuisse.ch > Association >
 Rapports d'activité



Développement du territoire: rétrospective de l'année 2022

Loi sur l'aménagement du
territoire 4

Développement de
l'urbanisation (vers l'intérieur) 6

Résidences secondaires
& tourisme 10

Mobilité & transport 11

Planification fédérale
& cantonale 12

Constructions hors zone
à bâtir 14

Protection du sol & agriculture 15

Nature & paysage 16

Environnement 18

Développement durable 19

Climat & énergie 20

Digitalisation &
communication 22

Enseignement & recherche 25

International 25

Reflets des sessions du
Conseil national et du
Conseil des États 26

Distinctions 29

Personnel 31

Sous la loupe 34

À propos d'EspaceSuisse 35

Formation 36

Loi sur l'aménagement du territoire

■ LAT 1

Le développement de l'urbanisation vers l'intérieur est l'élément central de la première étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT 1). Il importe de limiter le mitage du sol et l'extension des surfaces urbanisées qui n'ont cessé de progresser depuis des décennies. La première étape de la révision (LAT 1) a été clairement acceptée en votation populaire, le 3 mars 2013, avec 62,9 pour cent des voix, et est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014. Dans un premier temps, les cantons ont eu jusqu'en 2019 pour adapter en conséquence leurs plans directeurs (volet urbanisation) et leurs lois sur l'aménagement et les constructions (compensation de la plus-value). Les cantons qui n'ont pas respecté ce délai ont été frappés d'un moratoire sur les nouvelles mises en zone.

Plans directeurs cantonaux

Avec l'approbation, en octobre 2022, du plan directeur tessinois, les 26 cantons remplissent désormais les exigences de la LAT 1. Le retard avec lequel le Conseil fédéral a approuvé ce plan directeur est dû aux recours qui ont été déposés contre le plan directeur par certaines communes, sur lesquels le parlement cantonal tessinois n'a tranché qu'en juin 2021. Ce long retard a eu pour conséquence que le scénario démographique pertinent à l'origine s'est trouvé être dépassé dans l'intervalle. Sur la base du scénario valable aujourd'hui, le canton est globalement surdimensionné. Le plan directeur approuvé oblige les communes à réexaminer l'étendue de leurs zones à bâtir dans un délai de deux ans et, cas échéant, à les réduire à l'occasion de la révision de leur planification locale.



Compensation de la plus-value

Bientôt dix ans après l'entrée en vigueur de la LAT 1, le mandat exigeant des cantons qu'ils compensent les avantages majeurs résultant de mesures d'aménagement du territoire continue à faire débat. En 2021 déjà, dans le cas de Münchenstein BL, le Tribunal fédéral avait jugé qu'un canton ne pouvait pas interdire à ses communes de compenser les avantages majeurs résultant d'un changement d'affectation ou d'une augmentation des possibilités de construire. En 2022, dans l'arrêt Meikirch BE, la Haute Cour confirme ce jugement et l'explique: le canton doit veiller à ce que les plus-values majeures liées à des changements d'affectation ou à des augmentations des possibilités de construire soient compensées. Même si le canton peut déléguer ce mandat législatif aux communes, il doit néanmoins veiller à sa bonne exécution.

Ce jugement a provoqué des remous, étant donné qu'il a pour conséquence que les cantons doivent examiner leur législation sur la compensation de la plus-value, et l'adapter si nécessaire. Le monde politique s'est lui aussi déjà penché sur les conséquences de cet arrêt. Ainsi, dans le cadre des délibérations sur la deuxième révision partielle de la LAT (LAT 2) - qui porte sur les constructions hors de la zone à bâtir - le Conseil des États a adopté une proposition individuelle (21.4334) visant à corriger la jurisprudence du Tribunal fédéral.

[espacesuisse.ch](https://www.espacesuisse.ch) > Aménagement du territoire > Bases légales: LAT 1
[are.admin.ch](https://www.aren.admin.ch)

→ **Chapitre Constructions hors zone à bâtir, p. 14**

→ **Chapitre Reflets des sessions du Conseil national et du Conseil des États, p. 26**

■ LAT 2

La 2^e étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT 2) porte principalement sur les constructions situées hors de la zone à bâtir. L'actuel projet de loi (18.077) est en discussion dans les Chambres fédérales depuis 2019. Dans un premier temps, le Conseil national a décidé la Non-entrée en matière. En 2021, la Commission de l'aménagement du terri-

toire du Conseil des États (CEATE-E) a, en revanche, choisi de remettre l'ouvrage sur le métier. Une consultation a en effet révélé que les principaux axes du projet étaient majoritairement soutenus et qu'il pouvait constituer un contre-projet indirect à l'initiative pour le paysage. Au sein de la commission, le projet de loi n'a toutefois obtenu qu'une faible majorité. Lors du débat au Conseil des États qui s'en est suivi en 2022, le projet de loi a suscité de vifs débats. Du point de vue de l'aménagement du territoire, il n'est pas convaincant à maints égards. Même si l'objectif affirmé est de stabiliser le nombre de bâtiments dans les zones non constructibles, élément essentiel afin d'aller dans le sens de l'Initiative pour le paysage, le Conseil des États autorise d'innombrables exceptions et ouvre la porte à diverses utilisations hors zone à bâtir. En fin de compte, il s'agit d'une détérioration par rapport à la situation actuelle et le projet de loi tel qu'il se présente remet en question le principe de séparation. La CEATE du Conseil national s'est penchée sur le projet de loi au printemps 2023 (après la clôture de la rédaction). Par rapport au Conseil des États, elle rejette notamment les exceptions supplémentaires. La CEATE-N souhaite ainsi renforcer l'objectif poursuivi, à savoir la stabilisation du nombre de bâtiments et l'imperméabilisation des sols hors de la zone à bâtir. Du côté des initiants-es de l'initiative pour le paysage, on salue les décisions de la commission et les améliorations apportées. Le Conseil national débattrait du projet LAT 2 lors de la session d'été, en juin 2023.

EspaceSuisse avait émis des critiques quant au projet de loi et l'avait rejeté (lire l'article «Sous la loupe» du 28.6.2022 ci-dessous). Dans un article du 22.5.2023, publié à la rubrique «Sous la loupe», EspaceSuisse livre une analyse actuelle, dans la perspective de la session d'été.

[espacesuisse.ch](https://www.espacesuisse.ch) > Aménagement du territoire > Bases légales: LAT 2
[are.admin.ch](https://www.aren.admin.ch)

→ **Chapitre Reflets des sessions du Conseil national et du Conseil des États, p.26**

→ **«La LAT 2 franchit une nouvelle étape»: l'analyse de la situation actuelle du 22.5.2023, dans la perspective de la session d'été 2023**

[espacesuisse.ch](https://www.espacesuisse.ch) > Actualité > Sous la loupe



→ **«Le projet de LAT 2 tangué fortement»: l'analyse d'EspaceSuisse du 28.6.2022**

[espacesuisse.ch](https://www.espacesuisse.ch) > Actualité > Sous la loupe



Au Tessin, les zones à bâtir sont surdimensionnées. Les communes sont tenues de réexaminer l'étendue de leurs zones à bâtir dans un délai de deux ans.

Photo: Alain Rieder, Unsplash

Développement de l'urbanisation (vers l'intérieur)

■ La nouvelle statistique des zones à bâtir est disponible

La surface des zones à bâtir est restée presque stable, en Suisse, au cours des cinq dernières années. La population ayant augmenté en parallèle, la surface utilisée par habitant-e au quotidien a diminué. Telle est la conclusion de la nouvelle statistique des zones à bâtir de l'Office fédéral du développement territorial (ARE). La surface des zones à bâtir a augmenté de seulement 1 pour cent depuis 2017 et représente aujourd'hui env. 234'000 hectares. Cette constatation confirme une tendance déjà observée: de plus en plus de personnes habitent et travaillent dans une surface restée pratiquement identique. Leur utilisation (par personne) est donc moins importante, ce qui explique le recul enregistré de 309 m² (2012) à 291 m² (2017), puis à 282 m² (en 2022).

→ [Chapitre Loi sur l'aménagement du territoire, p. 4](#)

■ La Suisse toujours plus dense

La première étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT 1) déploie ses effets: entre 2009 et 2018, l'augmentation de la population a pour la première fois dépassé, en pourcentage, la croissance des surfaces affectées à l'habitation. La situation n'est toutefois pas homogène sur tout le territoire. Ces conclusions sont celles d'une étude du Think-Tank Avenir Suisse. Les cantons urbains de Zurich, Genève et Bâle-Ville sont les champions de la densification. Mais les autres cantons sont aussi parvenus à densifier leur milieu bâti, à l'exception des cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures, du Jura et d'Uri, où le ratio des surfaces affectées à l'urbanisation par rapport aux habitants-emplois stagne.



Dans l'espace urbain, les parcs et les surfaces libres ont joué un rôle particulièrement important en termes de cohabitation durant la crise de Covid 19.

Photo: Johan Mouchet, Unsplash

■ La crise sanitaire met la densité à l'épreuve

Un groupe constitué d'expert-es, mandaté par l'Office fédéral du logement (OFL), s'est demandé comment nous voulons habiter et vivre après la pandémie de Covid-19. Leurs réflexions sont publiées dans un rapport. Quatre tables rondes virtuelles, qui ont réuni des expert-es suisses et étrangers, de mai 2020 à 2021, ont porté sur le stress lié à la densité, la densification comme opportunité, la cohabitation entre voisins et, enfin, les enseignements tirés du confinement, un an après celui-ci. Comme EspaceSuisse dans son éclairage «PostCorona» de mai 2021, le groupe de réflexion est parvenu à la conclusion que l'importance d'une urbanisation de qualité, offrant des espaces libres attrayants, va encore augmenter et que les structures des bâtiments devront être partiellement adaptées aux nouveaux besoins en matière d'habitat et de travail.

ofl.admin.ch
espacesuisse.ch > Conseil > Conseil en aménagement

■ L'ISOS garant d'une densification de haute qualité

La Confédération a publié le rapport «Préserver la physionomie des localités suisses – Recommandations concernant le traitement des sites construits à protéger en cas de développement de l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti». Ces dernières années, avec le développement vers l'intérieur et la densification, l'ISOS, l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse, a gagné en importance. Une enquête, réalisée dans six villes et communes de Suisse, a servi de base à la formulation de recommandations. L'analyse de cas concrets a montré que des erreurs dans l'application des procédures d'aménagement ainsi que de l'inventaire et une pesée des intérêts inappropriée peuvent compromettre la prise en compte et l'acceptation de l'ISOS. Lorsqu'il est correctement appliqué, l'ISOS peut en revanche représenter une chance de parvenir à une densification de qualité.

■ Guide ISOS

Formulant des recommandations concrètes, le nouveau guide ISOS est une aide précieuse pour la planification de sites construits dignes de protection. Il montre comment prendre en compte l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) lors d'un développement

vers l'intérieur. Il s'agit de développer une commune inscrite à l'ISOS avec qualité, tout en utilisant correctement les marges de manœuvre décisionnelles. La Confédération, les cantons ainsi que les villes et les communes ont élaboré ce guide à l'initiative de la Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP).

dtap.ch

EspaceSuisse a également publié une aide sur ce thème, le guide «Protection des sites construits et densification», lequel peut être commandé en ligne.

espacesuisse.ch > Shop

■ Comment les Suisses vivent-ils?

Une nouvelle publication de l'Office fédéral de la statistique montre, entre autres, comment se présentent l'habitat en Suisse et le statut d'occupation des logements. En 2020, 1,4 million de ménages, soit 36 pour cent des ménages privés suisses, étaient propriétaires de leur logement. Un peu plus de la moitié d'entre eux occupaient une maison individuelle. Par ailleurs, 2,3 millions de ménages louaient leur logement. Au total, la part des coopératives d'habitation a reculé de 5,2 pour cent au début du millénaire à 4,5 pour cent aujourd'hui. C'est Zurich qui compte le plus grand nombre de logements en coopérative, suivi de Winterthur, Bâle, Lausanne, Berne et Genève.

■ Net recul du taux de logements vacants

Au 1^{er} juin 2022, le nombre de logements vacants disponibles était inférieur à celui de l'année précédente, et ce dans toutes les grandes régions de Suisse. Cela fait 20 ans qu'un pareil recul du taux de logements vacants n'avait plus été observé. Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), au jour de référence, il y avait, en Suisse, exactement 61'494 appartements vacants, soit 14 pour cent de moins qu'une année plus tôt. Le taux de logements vacants a reculé de 0,23 à 1,31 pour cent en une année. Le canton de Zoug enregistre le taux le plus bas, celui de Berne le plus élevé. Le récent monitoring «Libre circulation des personnes et marché du logement» de l'Office fédéral du logement (OFL) fait apparaître une certaine détente dans la région du lac Léman en raison d'une intense activité dans le secteur de la construction.

■ Devenir propriétaire reste souvent un rêve

Quatre personnes souhaitant acquérir un logement sur cinq ne peuvent pas se le permettre. La faute essentiellement aux prix élevés, comme le montre une nouvelle étude de la ZHAW. L'étude se basait sur un sondage représentatif. Selon l'opinion dominante, la propriété du logement ne serait accessible qu'aux privilégiés. De nombreuses personnes interrogées estiment que la politique et les autorités en sont les principales responsables, suivies par le secteur de la construction et de l'immobilier et les prestataires de services financiers. Selon la majorité d'entre elles, l'acquisition d'un logement devrait être davantage encouragée.

■ Créer des logements attrayants dans les régions de montagne

Beaucoup de communes situées en région de montagne sont confrontées à l'exode. Les raisons de ce dépeuplement sont principalement la pénurie de logements attrayants et le manque de loyers abordables. Un nouveau guide vise à encourager les communes à mettre en place une politique active en matière d'habitat. Les communes ont les cartes en main pour influencer activement leur offre de logement. Cela vaut aussi pour les plus petites communes, situées en région de montagne. Le nouveau guide «Des logements attrayants dans les régions de montagne» présente douze exemples concrets de communes représentatives. Il est le fruit d'une collaboration de l'Office fédéral du logement (OFL), du Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) et du Secrétariat d'État à l'économie (SECO).

■ Zones de rencontre: au-delà de la modération

De nombreuses zones dites de rencontre n'en ont que le nom. Un projet-modèle des villes de Berne et Zurich entend mieux exploiter le potentiel des espaces de rencontre existants afin de créer une vie de quartier et d'encourager les activités physiques au quotidien. Bien que de nombreuses villes et communes en soient dotées, les zones de rencontre demeurent des espaces peu exploités. La qualité de séjour y fait souvent défaut. Pourtant, les rues recèlent un grand potentiel pour la qualité de vie et d'habitat. Les expériences acquises dans le cadre du projet sont présentées dans un guide portant sur les processus et les concepts.

■ Protection contre le bruit et développement vers l'intérieur

Le Conseil fédéral a transmis le message relatif à la modification de la loi sur la protection de l'environnement (LPE). Entre autres sujets, il souhaite ainsi mieux coordonner la protection contre le bruit et le développement vers l'intérieur. Les critères en matière de bruit pour les permis de construire sont désormais formulés de façon plus claire et énumérés dans la loi fédérale. Il en va également de la légalisation de la pratique dite de la fenêtre d'aération. Lors de la planification de logements supplémentaires dans des zones exposées au bruit, une offre d'espaces libres pour la détente ainsi que des mesures pour une qualité d'habitat acoustiquement appropriée doivent également être prises. Les modifications proposées sont néanmoins sujettes à critiques.

PERREGAUX CHRISTA, Développer vers l'intérieur avec qualité malgré le bruit, in: EspaceSuisse, Inforum 1/2023, p. 4-7.

■ Construction dans les environnements bruyants: nouveau site

Le Cercle Bruit Suisse et la haute école zurichoise des sciences appliquées ZHAW ont lancé un nouveau site web. Cet outil de travail complet propose des informations et de bons exemples en matière de protection contre le bruit, tant au niveau de la planification que de la construction. Le projet commun du Cercle Bruit Suisse et de l'Institut de conception constructive de la ZHAW s'adresse en premier lieu aux architectes. Comme on peut le lire sur le site web, la protection contre le bruit extérieur a pris une grande importance dans la planification des bâtiments d'habitation. Le lien entre préservation de la santé et qualité architecturale n'est cependant pas toujours facile à établir. Le site se veut une aide en la matière.

baukultur-laerm.ch (en allemand)

■ Un guide pour la participation citoyenne

Le canton de Genève vient de publier un «Guide Pratique – La participation citoyenne dans les concours, mandats d'étude parallèle et études-test». Il s'adresse aux professionnels de l'urbain, aux maîtres d'ouvrage du canton et des communes, aux bureaux privés, ainsi qu'aux spécialistes de la concertation et aux services sociaux. Ces différents acteurs sont de plus en plus souvent appelés à travailler ensemble sur des démarches participatives, pour travailler les enjeux de la citoyenneté et de la cohésion sociale, contribuant à la qualité du bâti.

■ Plus de forêts que de surface urbanisée dans les villes

La toute dernière «Statistique des villes suisses» ne fournit pas que des données intéressantes sur l'utilisation du sol – par exemple sur l'imperméabilisation de ce dernier –, mais révèlent aussi des choses étonnantes: la surface totale des villes suisses comprend plus de forêts que de surfaces urbanisées. Au cours de la période de relevé entre 2013 et 2018, la surface urbaine des 170 villes suisses étudiées ne représentait que 23 pour cent de la surface totale (bâtiments, industries, transports et espaces verts), soit moins que la surface recouverte de forêts (32%) ou celle occupée par l'agriculture (31%). Il est intéressant de jeter un coup d'œil sur les surfaces imperméabilisées – mots-clés: changement climatique et îlots de chaleur. Cette part a augmenté parallèlement à la surface urbanisée de 19 pour cent (1979/85) à 24 pour cent (2013/2018).

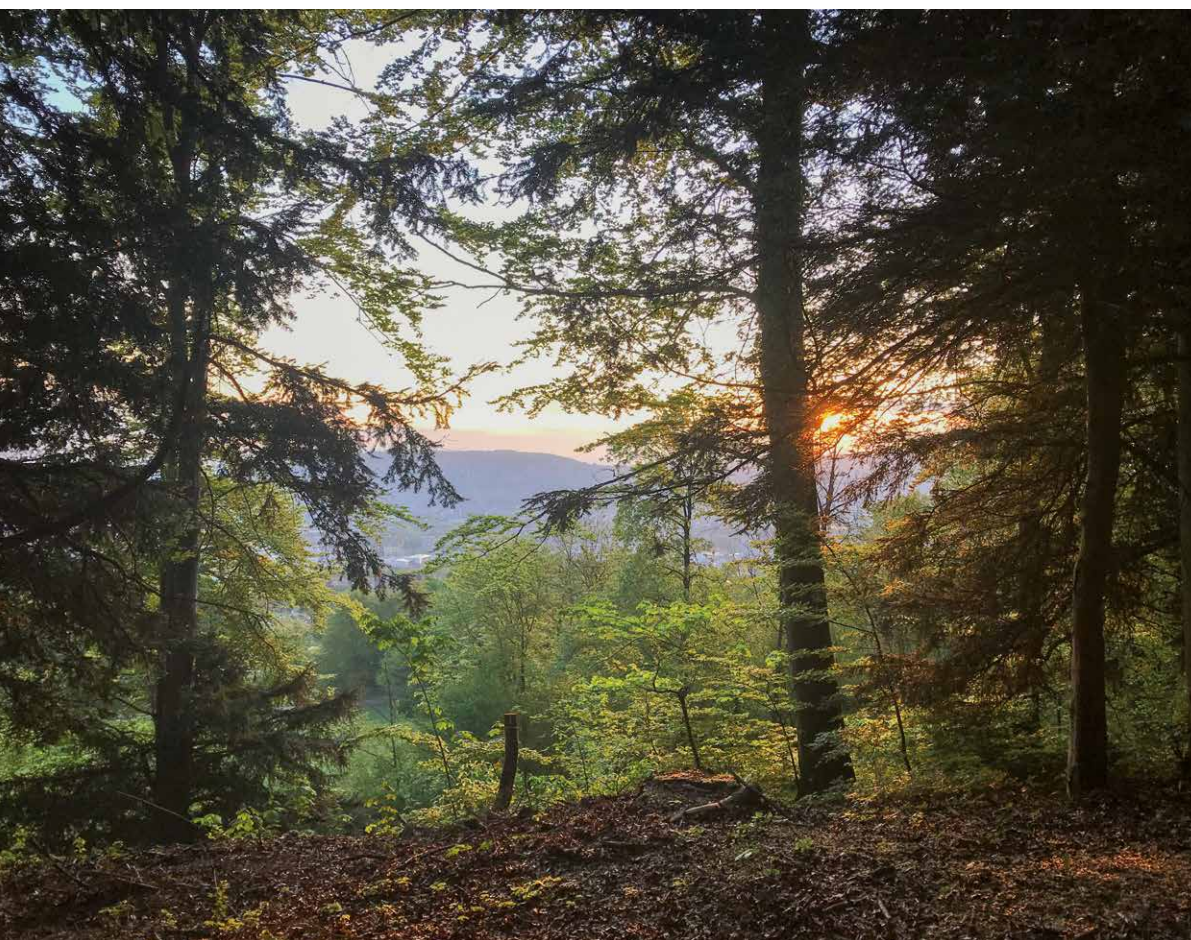
■ Canton de Fribourg: oui à une politique foncière active

Lors des votations du 15 mai dernier, la population fribourgeoise s'est clairement prononcée en faveur de la politique foncière cantonale en plébiscitant un projet dans ce sens. L'objet du scrutin portait sur un montant de 43 millions de francs.

Avec la majorité de «oui» qui est sortie des urnes, le canton a désormais le feu vert pour transférer des secteurs industriels à l'Établissement cantonal de promotion foncière (ECPF). Les trois sites industriels de Marly, Romont et St-Aubin étaient déjà propriétés du canton. 76,3 pour cent des votants ont approuvé le projet et, partant, la politique foncière active que le canton de Fribourg mène depuis des années.

■ Une nouvelle association se dédie à la planification du sous-sol

L'utilisation du sous-sol souffre d'un manque de coordination et présente également des lacunes au niveau des connaissances. La nouvelle association «Fachkreis Raumplanung im Untergrund» (FRU) entend pallier ces manques. Contrairement aux projets qui prennent racine dans le sol, ceux qui concernent le sous-sol souffrent d'un manque de coordination au niveau des procédures d'autorisation, comme on peut le lire dans un communiqué de presse annonçant, au printemps, la création du FRU. Or, le principe d'une utilisation mesurée du sol s'applique également au sous-sol, et le groupe d'experts «Fachkreis Raumplanung im Untergrund» entend bien en tenir compte. Le FRU est né de l'ancien FNU (Fachkreis Nutzung des Untergrunds).



Dans l'optique des prochains étés caniculaires, les forêts périurbaines offrent une protection idéale contre les îlots de chaleur. En image: vue sur le bassin du lac de Zurich.
Photo: Monika Zumbrunn, EspaceSuisse

Résidences secondaires & tourisme

■ Résidences secondaires: le nombre de communes concernées reste stable

Le nombre de communes ayant une part de résidences secondaires supérieure à 20 pour cent n'a pratiquement pas changé en 2022. On en dénombre 339 dans cette catégorie. Sept communes sont venues s'ajouter à la liste, en 2022, tandis que la part des résidences secondaires est passée sous la barre des 20 pour cent dans trois communes. Une commune sur sept, en Suisse, présente un taux excessif de résidences secondaires. Il s'agit principalement de communes alpines, mais aussi de communes des Préalpes et de communes situées à proximité de lacs.

■ Assouplissement de la loi sur les résidences secondaires

Les restrictions imposées aux logements créés selon l'ancien droit doivent être assouplies dans les communes dont la proportion de résidences secondaires est supérieure à 20 pour cent. Lors de l'adoption de l'initiative sur les résidences secondaires en 2012, les logements créés selon l'ancien droit étaient déjà construits ou autorisés. La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N) a mis en consultation un avant-projet allant dans ce sens. Elle propose que, lors de l'agrandissement d'un logement

construit selon l'ancien droit, il soit désormais possible de créer des unités d'habitation supplémentaires. À l'heure actuelle, la surface habitable ne peut être agrandie qu'à la condition de ne pas créer d'appartements supplémentaires. Ces propositions sont le résultat d'une initiative parlementaire (20.456) de Martin Candinas (CN GR/Le Centre). La mise en consultation de cet avant-projet dure encore jusqu'en février 2023.

[espacesuisse.ch](https://www.espacesuisse.ch) > Actualité > Prises de position

■ Stop à la construction de résidences secondaires à Celerina GR

Par le biais d'une zone réservée, la commune grisonne de Celerina a décrété un moratoire sur la construction de résidences secondaires pour l'ensemble de son territoire. Dans les stations touristiques, les réaffectations de logements créés sous l'ancien droit entraînent à nouveau une pénurie de logements pour les résidents locaux. En Haute-Engadine, plusieurs communes ont déjà réagi à la grave pénurie de logements que connaît la population locale. C'est le cas de la commune de Celerina GR, après qu'une société immobilière zougoise a voulu construire 14 appartements de vacances de luxe dans un immeuble existant, comptant actuellement 22 résidences principales. Le conseil communal a délimité une zone réservée sur l'ensemble du territoire communal. Cela lui donne le temps nécessaire pour analyser la situation et réfléchir aux mesures à prendre.

Face aux nouvelles résidences secondaires, Celerina GR tire la sonnette d'alarme: la population locale trouve difficilement à se loger.
Photo: Annemarie Straumann, EspaceSuisse



Mobilité & transport

→ «Plan sectoriel des transports actualisé»
Chapitre Planification fédérale & cantonale, p. 12

■ Moins de poids lourds ont transité par les Alpes

75 pour cent: telle a été la part du rail dans le fret transalpin global, soit son niveau le plus haut depuis 30 ans. Cela s'explique par l'achèvement de la NLFA avec le tunnel de base du Ceneri, la mise en service du corridor 4 mètres sur l'axe du Saint-Gothard ainsi que par d'autres mesures en faveur de la politique de transfert. Le nombre de courses de poids lourds à travers les Alpes a légèrement baissé par rapport à l'année précédente (-0,23% sur 860'000 poids lourds).

■ Zones 30: moins d'obstacles bureaucratiques

Selon une décision du Conseil fédéral, les zones 30 pourront, dès 2023, être aménagées sans expertise sur les routes non affectées à la circulation générale. L'objectif est de réduire les obstacles bureaucratiques et de faciliter la création de zones 30. Ainsi, les autorités compétentes ne seront plus tenues de réaliser une expertise préalable. Elles gagnent de plus en plus grande marge d'appréciation. Elles peuvent désormais aussi introduire des zones 30 dans le but d'améliorer la qualité de vie des riverains. Toutefois, à l'intérieur des localités, la vitesse restera en principe limitée à 50 km/h sur les routes affectées à la circulation générale. Selon le Conseil fédéral, cela permet de garantir que le réseau de transport supérieur ne soit pas perturbé.

Pour élargir le débat, inciter les automobilistes à monter en selle!
Photo: Emilie Farris, Unsplash

■ La Confédération entend soutenir 32 projets d'agglomération

Les projets d'agglomération de la 4^e génération mettent l'accent sur la mobilité douce ainsi que sur les transports publics (TP). La Confédération cofinance les projets des cantons, des villes et des communes à hauteur de 1,3 milliard de francs. Elle a reçu au total 32 projets d'agglomération, qui représentent environ six milliards de francs d'investissements. Outre le développement d'un trafic piéton et cycliste sûr et attrayant, les projets sélectionnés visent à investir dans les plaques tournantes du trafic, l'électrification des transports publics et le trafic routier. Le Parlement fédéral décide de l'attribution définitive des fonds.

■ Une planification cyclophile

Comment planifier une ville ou une commune afin de la rendre accessible aux vélos? Le magazine Hochparterre s'est penché sur cette question et lui a dédié, en juin, tout un cahier thématique. Trois exemples y sont présentés et douze astuces pratiques formulées, dont la 6^e est d'une simplicité déconcertante: «Faites du vélo vous-même». Cette édition, axée sur la pratique, est disponible gratuitement en version électronique (en allemand).

hochparterre.ch



Planification fédérale & cantonale

■ Plan sectoriel des transports actualisé

Le plan sectoriel des transports est un instrument de planification qui sert à coordonner entre eux, et avec le développement territorial, les transports par route, par rail, dans l'air et sur l'eau. Il se compose de deux volets, à savoir la partie stratégique Programme et la partie conceptionnelle. Il comporte également des volets de mise en œuvre spécifiques aux différents modes de transport, comme la partie Infrastructure rail. Cette dernière a été adaptée à la partie Programme du plan sectoriel des transports déjà révisée. Par ailleurs, différents projets de l'étape d'aménagement ferroviaire 2035, qui ont un impact considérable sur le territoire et l'environnement, sont désormais intégrés au plan sectoriel.

■ Nord des Lägern: le site choisi pour le stockage des déchets radioactifs

Le dépôt en couches géologiques profondes pour les déchets radioactifs sera implanté au Nord des Lägern (AG/ZH). Selon la Nagra, la Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs, ce site est le mieux adapté pour le stockage des déchets radioactifs. Cette décision a provoqué la surprise, la Nagra l'ayant déclaré inapproprié il y a quelques années. Selon l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), les argiles à Opalinus offrent le meilleur effet de barrière géologique. À l'issue de plusieurs années d'études, les deux régions du Jura Est et de Zurich Nord-Est ont également été retenues. La Nagra souhaite construire l'installation de surface, comprenant les installations et les accès au dépôt, dans l'Haberstal, sur la commune de Stadel (ZH). Elle entend déposer les demandes d'autorisation générale auprès de l'OFEN dans deux ans environ. La recherche de sites pour les dépôts en couches géologiques profondes est réglée dans le plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes».

■ Une plus grande marge de manœuvre pour les communes bernoises

Lors de sa session d'automne, le Grand Conseil du canton de Berne a approuvé la révision partielle de la loi sur les constructions, qui promet d'optimiser la procédure de planification. Cette adaptation vise à rationaliser la procédure d'édiction des plans communaux et à lui donner une orientation partenariale. Le changement le plus important réside dans la possibilité dont disposent désormais les communes de requérir elles-mêmes auprès des offices compétents les rapports officiels et techniques dont elles ont besoin pour élaborer leurs plans. Cette démarche incombait jusqu'ici à l'OACOT. En outre, un entretien obligatoire entre l'OACOT et la commune aura lieu à l'avenir au début d'une procédure de planification afin de clarifier suffisamment tôt les questions en suspens. Désormais, la Commission cantonale des sites et du paysage (CSP) ne sera plus consultée dans certaines circonstances.

■ Le plan directeur de Glaris approuvé avec des réserves

Le Conseil fédéral a approuvé les deux parties relatives aux transports et au tourisme du plan directeur glaronnais. Le canton de Glaris dispose ainsi d'un plan directeur entièrement remanié. La partie relative aux transports rejoint les objectifs fixés dans le plan sectoriel des transports de la Confédération. Le système des transports est coordonné avec le développement urbain souhaité. Quant au concept touristique du canton, il prévoit, entre autres, de nouvelles remontées mécaniques. La Confédération porte cependant un regard critique sur les mesures prévues. Elle déclassifie la liaison Gäsi-Filzbach en raison d'un manque de coordination au niveau territorial. S'agissant de la liaison Elm-Vorab, elle part du principe qu'elle n'est pas conforme au droit fédéral et suggère donc au canton d'y renoncer.



Obergesteln, un village typiquement valaisan. Photo: Paebi, CC BY-SA 4.0, Wikimedia Commons

■ Le canton de Thurgovie change l'affectation de 300 petites entités urbanisées

Dans la foulée du Conseil d'État, le Grand Conseil a approuvé la modification du plan directeur «Petites entités urbanisées». Il sera encore plus difficile à l'avenir de construire dans les petites entités urbanisées. Après un examen des quelque 300 petites entités urbanisées que compte le canton de Thurgovie, il s'avère que la plupart d'entre elles doivent être réaffectées au territoire non constructible. Compte tenu du fait que l'affectation actuelle des petites entités urbanisées devrait être contraire au droit fédéral, les reclassements à venir sont toutefois des non-classements. En règle générale, ceux-ci n'entraînent pas d'obligation d'indemnisation. Le Parlement cantonal est en outre entré en matière sur la proposition de loi relative aux conventions visant à atténuer les cas de rigueur financiers résultant de mesures d'aménagement du territoire dans les petites entités urbanisées. Il appartient maintenant à la Confédération d'examiner cette adaptation du plan directeur.

■ Conception paysage cantonale pour le Valais

Ce nouvel instrument doit permettre un développement du paysage coordonné et axé sur la qualité. La conception sera intégrée dans le plan directeur cantonal. Elle doit contribuer à protéger les qualités propres des paysages valaisans tout en gérant leur évolution. Des exigences qualitatives seront donc appliquées, afin de lutter contre les pressions qui pèsent sur le paysage, comme le veut l'approche de la conception «Paysage Suisse». S'agissant de la mise en œuvre, le canton élabore avec les communes un plan d'action, qui sera finalisé à l'horizon 2025.

→ [«Freiner les changements climatiques et s'y préparer»](#)
Chapitre Climat & énergie, p. 20

→ [«Projet de territoire Suisse»](#)
Chapitre Digitalisation & communication, p. 22

Constructions hors zone à bâtir

■ Délai de prescription pour les constructions hors zone à bâtir

Les constructions illégales, situées hors zone à bâtir, ne doivent plus être démolies au-delà d'un délai de 30 ans. Par cette décision, le Parlement fédéral fait fi d'un arrêt déterminant du Tribunal fédéral. En 2021, le Tribunal fédéral l'avait clairement formulé: les constructions érigées illégalement hors de la zone à bâtir doivent être démolies, indépendamment du moment où elles ont été érigées. Un délai de prescription hors zone à

bâtir ne créerait ni sécurité juridique ni égalité de traitement, et serait en outre difficile à mettre en œuvre. Celles et ceux qui ont violé la loi fédérale sur une longue période seraient finalement injustement récompensés. Le Parlement n'est pas du même avis et a accepté une motion de la CEATE-N. C'est désormais au Conseil fédéral d'agir. Cette décision met en péril le principe fondamental, inscrit dans la Constitution, qui commande de séparer les territoires constructibles de ceux qui ne le sont pas. La minorité du Conseil a fait remarquer, sans succès, qu'il en va de la protection du sol et de ceux qui ont respecté le droit.



Faut-il pérenniser les bâtiments et transformations illicites? Ici, des ouvertures dans la façade d'un rustico transformé, au Tessin. Photo: Damian Jerjen, EspaceSuisse

Protection du sol & agriculture

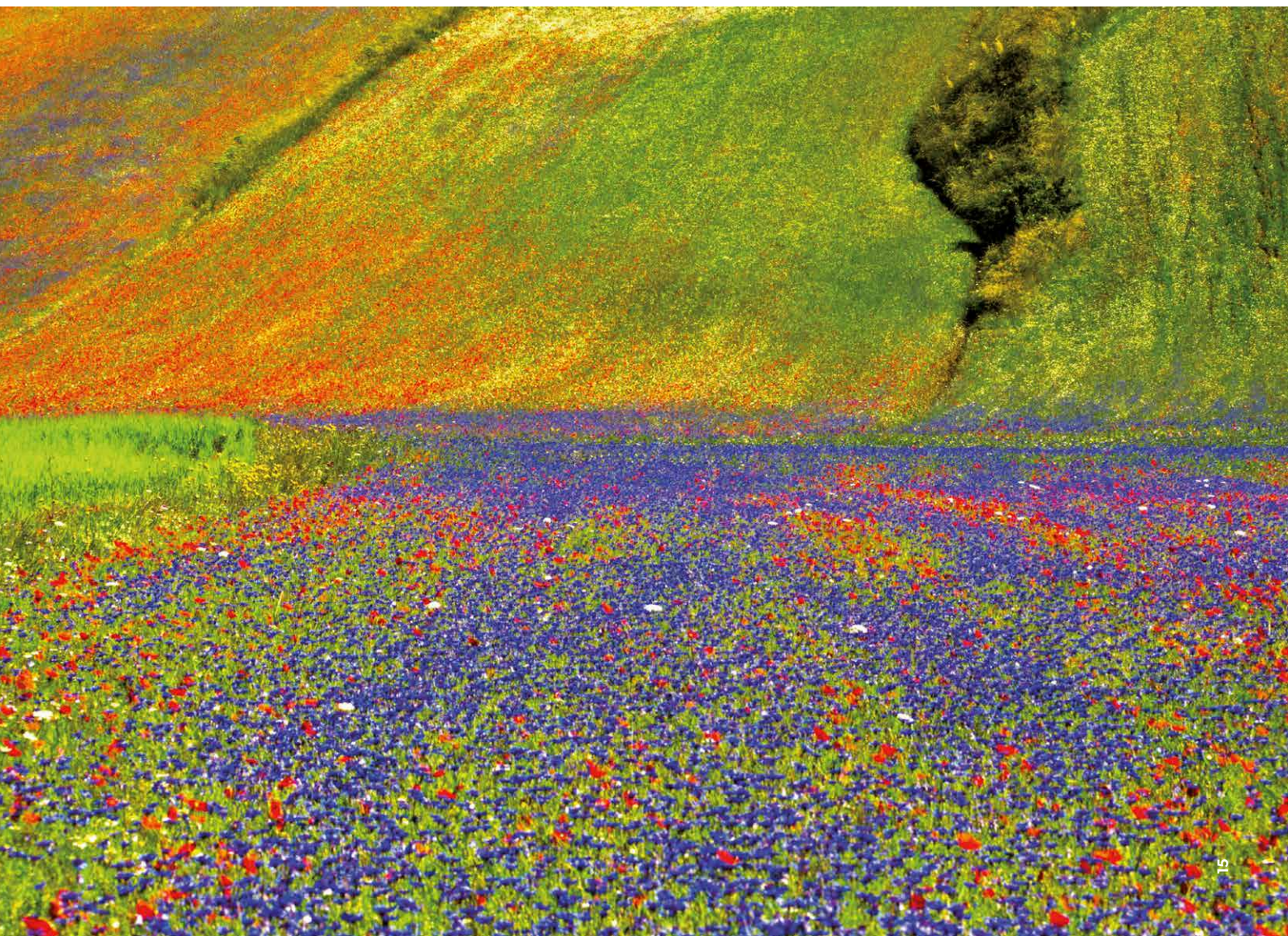
■ Journée mondiale des sols 2022

La journée du 5 décembre est traditionnellement dédiée au sol. Aux côtés d'autorités, d'organisations de protection de la nature et des milieux paysans, EspaceSuisse a lancé un appel au maintien et à la protection des sols dans le milieu bâti. Le sol est la base de la vie. Généralement, les sols imperméabilisés, comprimés ou chimiquement pollués sont irrémédiablement perdus ou ne peuvent être utilisés que de manière très limitée. Pour préserver les sols, une planification doit être mise en place et une grande attention doit être portée à leur gestion. «Protéger les sols, c'est protéger le climat», comme l'explique Damian Jerjen, directeur d'EspaceSuisse, dans un message vidéo, produit sous l'égide de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Les vidéos peuvent être visionnées sur le canal Youtube d'EspaceSuisse.

■ sanu durabilitas fête ses 10 ans

La Fondation sanu durabilitas s'engage depuis 10 ans en faveur d'un développement durable, de façon générale, et de la protection du sol, en particulier. À l'occasion de ce 10^e anniversaire, le premier président de la Fondation, Peter Knoepfel, a passé le flambeau à Jean-David Gerber. Basée à Bienne, la Fondation se vante d'être «un think and do tank» et a mené de nombreuses activités au cours la dernière décennie. Interface entre les milieux scientifiques, la politique et la société civile, sanu durabilitas a mis sur pied différents projets, qui vont de l'économie circulaire à la qualité du sol. La fondation a été créée en 2012 par le Centre suisse de formation pour la protection de la nature et de l'environnement (SANU).

Protection du sol et du climat vont de pair: les prairies maigres, par exemple, fortement menacées, sont pourtant riches en espèces. Photo: Ernesto Scarponi



Nature & paysage

■ Mise en œuvre de la conception «Paysage suisse»

Un comité, composé de différents offices du Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), travaille à la mise en œuvre des 42 mesures concrètes de la conception «Paysage suisse» (CPS), actualisée en 2022. Une mesure importante consiste à sensibiliser les groupes d'acteurs et à renforcer leurs compétences opérationnelles. Plusieurs projets pilotes ont ainsi été lancés en vue de soutenir les communes. EspaceSuisse y contribue également à travers ses offres de conseil en aménagement.

■ Rendre les prestations paysagères tangibles

L'utilité des paysages n'est pas assez mise en avant dans les planifications. L'Académie suisse des sciences naturelles propose donc de parler davantage des prestations du paysage. Une fiche d'information récemment publiée montre qu'il vaut la peine de mieux prendre en compte les prestations paysagères, longtemps négligées. Il s'agit d'aller au-delà des seuls intérêts et besoins relevés dans les processus participatifs sur le paysage. Ce regard incite au dialogue: les personnes concernées ont la possibilité d'exprimer leur point de vue sur le paysage et sont ainsi directement interpellées. La fiche d'information ainsi que le site internet donnent des conseils pratiques et montrent les potentiels et les limites de cette approche.

■ L'initiative biodiversité

Le Conseil fédéral et le Parlement rejettent l'initiative biodiversité. Un contre-projet indirect (révision LPN) est destiné à renforcer la protection des espèces. En 2022, le Conseil national s'est penché sur les propositions du Conseil fédéral. Avec son contre-projet indirect, le Conseil fédéral entend néanmoins garantir un espace suffisant pour la faune et la flore et prévoit d'inscrire, dans la loi, que 17 pour cent du territoire national doivent être réservés à des fins de protection de la biodiversité (13,4 pour cent actuellement). Le Conseil national a débattu de cet objet lors de la session d'automne. Il a supprimé les objectifs concrets en matière de surface et les a remplacés par une approche qualitative. Il a en outre supprimé la culture du bâti du projet, tout en donnant le mandat, par le biais d'une motion de commission, d'aborder cette question dans le prochain message sur la culture. La commission du Conseil des États a toutefois rejeté cette motion en janvier 2023. En mars 2023, elle a également rejeté, à la surprise générale, le contre-projet indirect.

→ [Chapitre Reflets des sessions du Conseil national et du Conseil des États, p. 26](#)

■ Plus de nature en ville et dans les villages – mais comment?

Avec la densification, l'augmentation de la mobilité et le changement climatique, la biodiversité s'appauvrit. Un nouveau guide pratique du canton du Valais montre comment les communes peuvent renforcer la biodiversité dans le milieu bâti à l'aide d'instruments d'aménagement du territoire. Le guide «Nature en ville et village» explique à quel point le rôle de la commune est important et central dans la promotion de la nature et de la biodiversité. Le message: les communes doivent (et peuvent) s'engager activement pour la qualité de vie dans le milieu bâti.



Les bouleaux de la Turbinenplatz à Zurich: dernier refuge contre les îlots de chaleur? Photo: Micha L Rieser, CC BY-SA 4.0, Wikimedia Commons

■ Les Suisses se soucient de la forêt et l'apprécient

Toute la population suisse, ou presque, aime la forêt. Elle s'y rend régulièrement pour se promener, se détendre ou faire du sport. Tels sont les résultats du troisième monitoring socio-culturel des forêts de la Confédération. Pas moins de 95 pour cent de la population se rend dans la forêt, une nouvelle valeur record, selon l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). L'enquête représentative, réalisée tous les dix ans, le montre: pour les personnes interrogées, la fonction la plus importante de la forêt est celle d'habitat pour la flore et la faune. Sa santé est néanmoins une source d'inquiétude, en raison des conséquences des changements climatiques.

■ La forêt urbaine

Les arbres, les forêts périurbaines et les espaces verts contribuent de manière significative à la qualité de l'habitat. Sur mandat de la Confédération, le réseau suisse pour la foresterie urbaine «Schweizer Netzwerk für Urban Forestry» a créé une infographie interactive afin de donner un aperçu de onze thèmes liés à la foresterie urbaine. Par forêts urbaines, on entend toutes les surfaces comprenant des arbres, des groupes d'arbres et de forêts, situés dans les zones urbanisées, donc aussi les arbres isolés en ville. L'infographie montre notamment en quoi les arbres urbains et les forêts périurbaines sont importants pour la société.

arbocitynet.ch

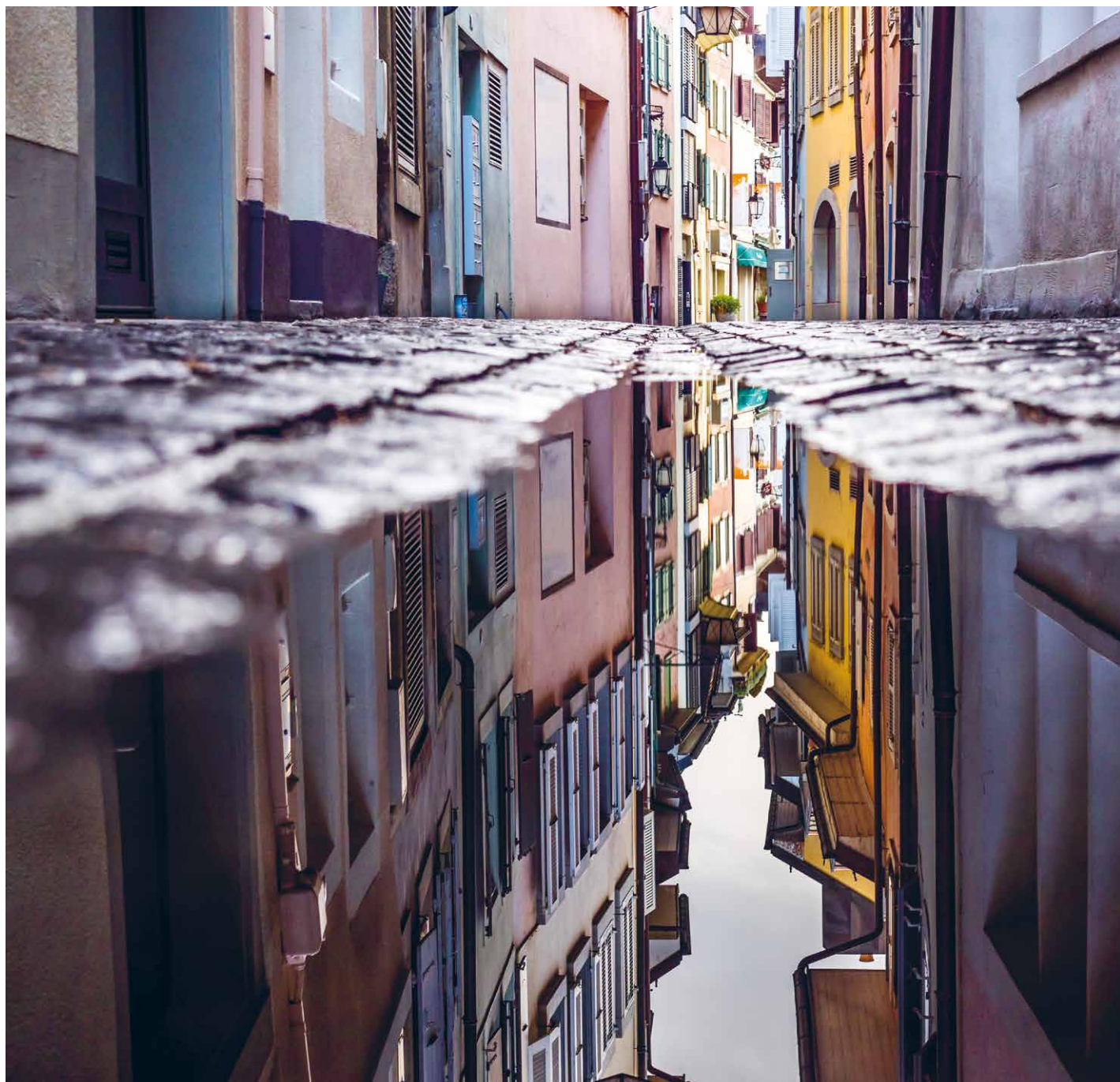
Environnement

■ L'eau de pluie dans l'espace urbain

Des précipitations de plus en plus fortes et de plus en plus fréquentes augmentent le risque d'inondation dans les régions urbanisées. Le rapport «Eau de pluie dans l'espace urbain» de la Confédération présente des stratégies et des mesures favorisant une gestion durable des eaux pluviales. L'exemple de la ville éponge y est, par exemple, présenté.

vsa.ch/schwammstadt

La vieille ville de Morges VD après un épisode de fortes pluies. Photo: Vitalis Hirschmann, Unsplash



Développement durable

■ Agenda 2030: état des travaux

Le deuxième rapport national sur la mise à jour de l'agenda 2030 pour un développement durable donne un aperçu de l'état actuel des travaux. Le nouveau site internet, sdgital2030.ch, permet, quant à lui, de s'informer plus facilement sur les 17 objectifs identifiés et sur leurs défis. On y trouve également les évaluations de la Confédération ainsi que les différentes contributions des cantons, des communes et des acteurs non étatiques.

■ Création d'un réseau cantonal pour le développement durable

Le réseau cantonal pour le développement durable (RCDD) est né d'une alliance informelle. Il entend renforcer la collaboration en vue d'un développement durable. Les cantons jouent un rôle central dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et du développement durable en Suisse, non seulement au niveau de la collaboration entre les cantons, mais aussi entre les cantons et la Confédération. 22 cantons sont représentés dans le RCDD (absents AI, AR, JU et GR).

rcdd.ch

■ Une vision verte pour la ville de St-Gall

La ville de Saint-Gall doit devenir plus durable et plus verte, grâce au projet «Grünes Gallustal». Une vaste étude propose une multitude de mesures dans ce sens. L'ouvrage a été réalisé à la demande d'associations de protection de l'environnement et associe adaptation au climat, biodiversité et espace libre. Outre des visualisations instructives, l'étude comprend entre autres des chiffres concrets sur les potentiels écologiques ainsi qu'une analyse minutieuse des aspects juridiques.

gruenesgallustal.ch

INNEMAN FLORIAN, Monumental – Fundamental – Gallustal, in: EspaceSuisse, Inforum 1/2023, p. 10–13.



Climat & énergie

■ Loi sur le CO₂

Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la révision de la loi sur le CO₂ (22.061). Il entend ainsi répondre aux préoccupations exprimées lors de la dernière révision. Le projet ne contient pas de nouvelles taxes ou de taxes plus élevées. Au lieu de cela, le Conseil fédéral mise sur des encouragements ciblés pour orienter les investissements vers des solutions respectueuses du climat. Les émissions de gaz à effet de serre doivent être réduites de moitié d'ici à 2030 et l'objectif climatique atteint d'ici cette date.

■ Freiner les changements climatiques et s'y préparer

L'Office fédéral du développement territorial (ARE) a publié un outil de travail destiné à la gestion des défis en lien avec les changements climatiques dans les plans directeurs cantonaux. Trop peu nombreux sont les plans directeurs qui tiennent déjà compte des changements climatiques et de leurs effets sur le territoire. Avec son nouvel outil de travail, l'ARE souhaite montrer comment les causes et les conséquences spatiales des changements climatiques peuvent être gérées, sur la base d'exemples concrets. Par ailleurs, parallèlement à son nouvel outil de travail, l'ARE a publié un complément au Guide existant de la planification directrice cantonale. Ce dernier aide les cantons à identifier les causes et les conséquences spatiales des changements climatiques, et à adopter les principes et mesures d'aménagement du territoire nécessaires dans leur plan directeur.

■ Une politique énergétique climatique-neutre

S'il est urgent de développer la production d'électricité renouvelable, cela ne doit pas se faire au détriment du paysage et de la biodiversité. L'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT) a amorcé le processus visant à élaborer un concept national. Il doit servir de base à l'identification d'emplacements appropriés à de futures installations de production d'énergie renouvelable. Pour le Forum Paysage, Alpes, Parcs (FoLAP) de la SCNAT, un emplacement qui permet de «concilier les objectifs dans les domaines de l'énergie, du climat, du paysage et

de la biodiversité» est qualifié d'«approprié». Les nouvelles installations énergétiques doivent être principalement implantées dans des secteurs déjà fortement sollicités, qui conviennent à plusieurs types d'énergies renouvelables.

scnat.ch/fr/espacesuisse.ch > Actualité > Sous la loupe > «Protection du climat ou protection de la nature?» (l'article du 3.10.2022)

■ Sondage: pas d'installations de production d'énergie dans des paysages intacts

Menace de pénurie d'approvisionnement en hiver ou prix élevé de l'électricité: la population suisse ne veut pas pour autant d'installations de production d'énergie renouvelable dans des paysages alpins intacts. C'est ce que révèle une enquête représentative, réalisée en octobre 2022, par l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL). En 2018, le WSL avait déjà mené le même sondage – avec le même résultat: les Alpes vierges restent un tabou pour la population suisse. Autre révélation marquante: la population fait clairement la distinction entre les paysages alpins intacts et ceux qui sont marqués par le tourisme. L'acceptation des installations de production d'énergie dans les régions de montagne qui disposent déjà d'une infrastructure touristique a entre-temps massivement augmenté.

energyscape.ethz.ch

■ Accélérer la construction de nouvelles installations solaires

Depuis le 1^{er} juillet 2022, de nouvelles dispositions sont entrées en vigueur dans le domaine de l'énergie. La dernière révision partielle de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT) a apporté des assouplissements. Il est désormais possible de construire des installations solaires sur des toits plats sans autorisation de construire. Parallèlement, les installations solaires situées en dehors des zones à bâtir peuvent être considérées comme étant imposées par leur destination, pour autant qu'elles forment une unité visuelle avec des constructions ou qu'elles soient mises en place de façon flottante sur un lac de barrage ou un autre plan d'eau artificiel. Les installations agrivoltaïques sont également autorisées, sous certaines conditions.



L'énergie hydraulique constitue la colonne vertébrale de la stratégie énergétique suisse. En image: le lac de barrage de Gibidum en Valais.
Photo: Tobias Oetiker, Unsplash

■ Des procédures plus rapides pour les installations hydroélectriques et éoliennes

Les installations hydroélectriques et éoliennes sont importantes pour atteindre les objectifs de développement inscrits dans la stratégie énergétique 2050. Le Conseil fédéral souhaite donc accélérer les procédures de planification et d'autorisation, et a mis en consultation, début 2022, un projet d'accélération avec les adaptations dans ce sens dans la loi sur l'énergie. En automne 2022, il a toutefois été dépassé par le Parlement. Le Solarexpress et les adaptations de l'acte modificateur unique ont permis d'éliminer bon nombre des adaptations prévues, visant à promouvoir et à accélérer les projets hydroélectriques, éoliens et solaires. La question de savoir si le Conseil fédéral a l'intention de maintenir le projet d'accélération initial reste ouverte.

→ [Chapitre Reflets des sessions du Conseil national et du Conseil des États, p. 26](#)

■ Pas à pas vers le zéro net

Une nouvelle publication de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) montre, pas à pas, comment les communes peuvent atteindre l'objectif climatique de zéro émission nette, et comment elles peuvent réagir aux effets des changements climatiques. Le «guide de la stratégie climatique pour les communes» s'adresse en particulier aux petites et moyennes communes.

■ Changement climatique: un outil en ligne pour les communes

La Confédération a mis en ligne un nouvel outil qui aide les communes à s'adapter au changement climatique. Ce dernier leur permet d'évaluer les risques, leur recommande des mesures concrètes et présente des exemples probants d'autres communes. Un nouvel outil en ligne de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) leur prête main forte. Des questions ciblées dans neuf domaines thématiques leur permettent, dans un premier temps, d'évaluer les risques locaux, par exemple, s'agissant des glissements de terrain ou du ruissellement de surface. Sur la base de cette évaluation, des mesures concrètes sont ensuite proposées.

[outil-adaptation-au-climat.ch](https://www.ofev.admin.ch/fr/adaptation-au-climat)

Digitalisation & communication

■ La digitalisation au service d'un développement territorial durable

La digitalisation a des incidences sur l'espace et modifie l'aménagement du territoire. Utilisée avec pertinence, la transformation digitale offre toutefois davantage d'opportunités que de risques. C'est une des conclusions tirées lors du congrès 2022 d'EspaceSuisse, à Soleure. La prochaine étape de la digitalisation modifiera la manière dont nous utilisons le sol. En effet, notre comportement en termes de mobilité aura des répercussions sur les besoins futurs en infrastructure. La question de savoir comment utiliser la digitalisation de sorte à favoriser un développement durable du paysage, du territoire et de la mobilité, est déterminante. Des outils numériques existent, qui enrichissent les processus participatifs.

[espacesuisse.ch](https://www.espacesuisse.ch) > Actualité > Sous la loupe > «Aménagement du territoire et digitalisation: à nous de nous en saisir!» (l'article du 13.7.2022)

■ Villages de montagne, villages intelligents

La digitalisation représente une chance pour les communes périphériques. C'est dans ce sens que la Confédération a lancé un programme destiné aux régions de montagne. Dans le domaine de la digitalisation, la manière dont les technologies sont utilisées est déterminante. C'est là qu'intervient l'approche des «Smart Villages» ou des «villages intelligents», développée par le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB). En collaboration avec la population locale, les potentiels d'amélioration sont identifiés, puis des solutions sont élaborées sur place. Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) soutient financièrement les processus.

Le Safiental, dans le canton des Grisons, participe à «Smart Villages», un projet de promotion destiné aux régions de montagne.
Photo: Caumasee, CC BY-SA 4.0, Wikimedia Commons



■ Vient de paraître: le recueil «Zoom sur 2018–2020»

Dans le deuxième numéro de son recueil, EspaceSuisse met en lumière douze exemples de développement urbain de qualité. Le conseil en aménagement a rassemblé, décrit et documenté une vaste palette de bons exemples, par exemple des développements de quartiers, des aménagement d'espaces verts et libres. Dans chaque numéro de notre périodique Inforum, nous présentons l'un de ces exemples. Le nouveau recueil réunit des exemples en provenance de onze cantons, réalisés dans les années 2018 à 2020. Ces derniers sont la preuve que densification et qualité de vie ne sont pas incompatibles.

espacesuisse.ch > Publications > Publications spéciales

■ Des espaces de vie conviviaux pour les enfants

Les espaces de vie adaptés aux enfants sont bien plus que de simples terrains de jeux. Le manuel «Planification et aménagement d'espaces de vie conviviaux pour les enfants» de l'UNICEF Suisse et du Liechtenstein montre aux spécialistes de l'aménagement comment créer en pratique des espaces adaptés aux enfants et comment l'ensemble de la société en profite. Le développement d'un enfant se déroule dans différents espaces. La perspective de celui-ci fait souvent apparaître des problématiques qui ne sont pas perçues comme telles par les adultes. En relevant les défis liés par exemple à la densification et à l'urbanisation pour les enfants et les adolescents, on profite d'une possibilité de créer des espaces plus attrayants pour tous.

unicef.ch

■ En forme grâce à l'aménagement du territoire

L'aménagement du territoire peut contribuer à promouvoir la santé, notamment celle des séniors. D'une durée de 11 minutes, le film «Château-d'Oex: comment l'aménagement du territoire favorise la santé» présente un groupe de séniors qui se promènent dans la commune vaudoise, afin d'évaluer la qualité des aménagements. Le film montre comment de simples installations peuvent améliorer la mobilité des aîné-es. Le film a été produit dans le cadre des projets-modèles pour un développement territorial durable 2020–2024 (MOVO) de la Confédération et peut être visionné sur Youtube.

■ De nouvelles offres à l'enseigne de la culture du bâti

La culture du bâti joue un rôle décisif dans la mise en œuvre d'un développement vers l'intérieur durable et de qualité. Une série d'offres intéressantes ont vu le jour en 2022:

- Comment expliquer la notion de culture du bâti de manière simple mais complète en quelques minutes? La vidéo «La culture du bâti nous concerne toutes et tous» d'Archijeunes y parvient en quatre minutes.
- La capsule a été cofinancée, entre autres, par la toute jeune Fondation Culture du bâti Suisse. Cette dernière aussi a élargi son offre depuis sa création en 2020. Mentionnons, d'une part, sa newsletter et, d'autre part, son blog qui aborde différents thèmes liés à la culture du bâti.
- La campagne climat et culture du bâti présente des exemples pratiques en matière de protection du climat. Plus d'une douzaine d'exemples présentant de bonnes pratiques sont déjà disponibles.
- La nouvelle plateforme web de Patrimoine suisse propose des promenades culturelles. Les anciens dépliants de la série «Découvrir le patrimoine» peuvent désormais être consultés en ligne.
- La plateforme web culturedubatisuisse.ch vise à encourager le dialogue sur le cadre de vie aménagé et à mettre en réseau les actrices et les acteurs à l'échelon local, national et international.

■ Thèses sur la culture du bâti

La Fondation Culture du bâti Suisse présente cinq thèses sur la culture du bâti. «La culture du bâti exige un engagement avec l'histoire et l'avenir de la ville»: telle est la première des cinq thèses discutées dans la publication «Ville et culture du bâti». Avec sa nouvelle série de thèses, la fondation souhaite ouvrir une discussion sur une culture du bâti de qualité en Suisse.

fondation-culture-du-bati-suisse.ch

■ Atlas pour la rénovation énergétique des bâtiments historiques

La banque de données européenne en ligne fournit de bons exemples sur la manière dont l'efficacité énergétique et la protection du patrimoine culturel peuvent aller de pair. Une douzaine de bâtiments présentés sont situés en Suisse. Dans le «Historic Building Energy Retrofit Atlas» – HiBERAtlas – sont enregistrés des bâtiments historiques, situés principalement dans l'espace alpin. Tous ne sont pas des bâtiments protégés, mais tous ont fait l'objet d'une rénovation énergétique réfléchie. La banque de données est un projet d'Interreg, un programme de l'UE, visant à encourager la collaboration entre les États de l'UE et ceux qui n'en font pas partie. La Suisse y est représentée.

hiberatlas.com

■ Une banque de données dédiée à un développement vers l'intérieur adapté au climat

La banque de données web de l'association faitière de planification de la région de Zurich et environs («Planungsdachverband Region Zürich und Umgebung RZU») offre une multitude d'informations sur la manière dont les communes peuvent relever les défis du changement climatique. Cette banque de données – disponible en allemand uniquement – met l'accent sur de bons exemples, en provenance de Suisse et de l'étranger. De nombreuses informations en lien avec le changement climatique et ses effets sur le développement de l'urbanisation y sont en outre proposées.

klimaanpassung-datenbank.rzu.ch

■ EspaceSuisse – Section romande a un nouveau site Internet

La section romande d'EspaceSuisse a éterné son nouveau site Internet. Ce dernier s'inspire du site de l'Association pour l'aménagement du territoire, espacesuisse.ch, s'agissant de son habillage et de sa conception. Quant aux contenus, ils sont axés sur les spécificités de la section romande. Le site fournit des informations sur le thème de l'aménagement du territoire, sur les publications, les services, les offres de conseil ou encore les manifestations que la section d'EspaceSuisse propose en Suisse romande.

espacesuisse-romande.ch

■ klima-bauen.ch

Le magazine Hochparterre propose un dossier particulièrement complet sur les constructions respectueuses du climat. La page klima-bauen.ch – en allemand uniquement – permet d'accéder à des articles, des astuces pratiques, des publications et des vidéos. Accès possible aussi sans abonnement.

klima-bauen.ch

■ Projet de territoire Suisse

Dans un nouveau livre, une trentaine de spécialistes de différentes disciplines réfléchissent au Projet de territoire Suisse et à ce qu'il faut prendre en compte lors de sa révision. Le Projet de territoire Suisse de 2012 a été un jalon important, mais il n'apporte aujourd'hui aucune réponse à de nombreuses questions, notamment à celles qui concernent les mégatendances telles que le changement climatique ou l'évolution démographique. Les 33 essais et 20 positions de la nouvelle publication «Agenda Raum Schweiz» tentent de combler cette lacune. Damian Jerjen, directeur d'EspaceSuisse, s'est intéressé à la protection du climat. Celle-ci devrait figurer en tête des priorités de la révision du Projet de territoire Suisse. L'aménagement du territoire peut apporter une contribution importante dans ce domaine.

hochparterre.ch
projet-de-territoire-suisse.ch

■ «C'est toujours la faute de l'aménagement du territoire ...»

L'aménagement du territoire est régulièrement sous les feux de la critique: il serait responsable des prix élevés de l'immobilier, de la rareté des terrains à bâtir et de la lenteur du développement de l'urbanisation vers l'intérieur. Ce jugement hâtif n'est pas justifié. En effet, un aménagement du territoire actif et prévoyant est important, et même souhaité. En tant qu'Association suisse pour l'aménagement du territoire, EspaceSuisse ne peut pas rester muette face à ces reproches.

espacesuisse.ch > Actualité > Sous la loupe > «C'est toujours la faute de l'aménagement du territoire..» (l'article du 20.4.2022)

Article dans son intégralité: JERJEN DAMIAN, «C'est toujours la faute de l'aménagement du territoire ...», in: EspaceSuisse, Inforum 1/2022, p. 4-7.

■ Le droit de l'environnement en bref

Une nouvelle brochure offre une brève vue d'ensemble du droit de l'environnement sur moins de 50 pages. C'est une lecture idéale pour qui veut être rapidement à jour dans ce domaine. Accompagnés d'illustrations, plusieurs thèmes y sont présentés de manière succincte, claire et facilement compréhensible. L'aménagement du territoire étant une tâche transversale, tous les thèmes sont intéressants, mais en particulier la protection des sols, la protection contre les immissions (bruit, rayonnement non ionisant), la protection de la forêt, des eaux, de la biodiversité et du paysage, les dangers naturels ainsi que le climat.

■ La réponse à 20 questions sur le futur

La Chancellerie fédérale a posé 20 questions portant sur la Suisse de 2035 à plusieurs groupes de réflexion de Suisse et d'ailleurs. Les réponses ont été publiées dans un rapport dont le Conseil fédéral a pris acte. Les questions, qui ont trait aux grands défis de demain, concernent les domaines du social, de la politique, de l'économie, de la sécurité, du numérique et de l'environnement. Le Conseil fédéral s'appuiera sur ce rapport pour établir le prochain programme de législation.

Enseignement & recherche

■ Planification expérimentale

La Fédération des architectes suisses (FAS) a dédié sa conférence annuelle à la planification expérimentale. Des exemples, en provenance de Suisse et de l'étranger, ont été présentés et discutés. Qu'il s'agisse des projets «Jardin des Nations» à Genève, «Wettstein21» à Bâle ou «Ringland» à Anvers, en Belgique, tous ont clairement montré que des changements

sont possibles même à court terme. Les vidéos de la conférence sont disponibles sur le site web de la FAS. Lors de son congrès annuel de 2018, EspaceSuisse avait déjà encouragé à expérimenter plutôt qu'à multiplier les règles. Sept impulsions avaient été présentées à cette occasion en vue d'un développement vers l'intérieur de haute qualité, elles sont toujours valables actuellement.

bsa-fas.ch

International

■ Collaboration par-delà les frontières

Dans le cadre d'Interreg, la Suisse collabore avec ses voisins européens en faveur d'un développement territorial durable. Une nouvelle brochure consacrée aux programmes d'encouragement Interreg VI 2021–2027 contient, entre autres, de bons exemples tirés de la pratique. Ces derniers, ainsi que des informations complémentaires, sont disponibles sur regiosuisse.ch, la plate-forme du développement régional en Suisse.

→ «Atlas pour la rénovation énergétique des bâtiments historiques»

Chapitre Digitalisation & communication , p. 22



À Locarno TI, le PalaCinema a été transformé dans le cadre de la collaboration Interreg. Photo: Ciwi, CC BY-LO 4.0, Wikimedia Commons

Reflets des sessions du Conseil national et du Conseil des États

Dans les News d'EspaceSuisse, nous résumons après chaque session les principales décisions en lien avec l'aménagement du territoire. Les différents objets peuvent être consultés sous le numéro indiqué sur parlement.ch > Recherche. Vous trouverez des informations approfondies sur ces thèmes sur espacesuisse.ch > Aménagement du territoire.

Acte modificateur unique

Lors de la session d'automne, le Parlement fédéral a survolé différents objets visant à stimuler la production d'énergie à partir de sources renouvelables. La protection de la nature et du paysage a parfois été massivement affaiblie. La loi fédérale sur un approvisionnement en électricité sûr et reposant sur des énergies renouvelables (21.047), l'acte modificateur unique, doit permettre de mettre en œuvre la stratégie énergétique et notamment de développer rapidement les sources d'énergie indigènes. Après le Conseil des États ce fut au tour du Conseil national de débattre de cet objet controversé, lors de la session de printemps 2023. Le projet retourne à nouveau au Conseil des États.



Vous pouvez lire l'analyse d'EspaceSuisse à la rubrique «Sous la loupe»: espacesuisse.ch > Actualité > Sous la loupe (articles du 3.10.22 et du 23.3.2023)



En 2022, les Chambres fédérales ont traité différents thèmes en lien avec l'aménagement du territoire, notamment la révision de la LAT 2 ou le développement énergétique à partir de sources renouvelables. Photo: Hansjörg Keller, Unsplash

Biodiversité

Kathrin Bertschy (PVL/BE) voulait savoir, dans une interpellation (20.4665), ce que le Conseil fédéral entendait entreprendre contre les subventions dommageables à la biodiversité dans l'agriculture. L'interpellation a été classée, car elle n'a pas été traitée dans un délai de deux ans. Dans sa réponse, le Conseil fédéral a toutefois annoncé que l'effet des subventions fédérales serait évalué de manière approfondie dans le cadre du plan d'action de la Stratégie Biodiversité Suisse et que des propositions de réforme correspondantes seraient développées. Les résultats devraient être disponibles en 2023. En juin 2022, le Conseil fédéral a en outre chargé l'administration d'étudier de manière approfondie l'impact sur la biodiversité de huit instruments dans les domaines de l'agriculture, de la gestion forestière et de la politique régionale.

Constructions hors zone à bâtir I

Les constructions illégales, situées hors de la zone à bâtir, ne doivent plus être démolies au-delà d'un délai de 30 ans. Dans le sillage du Conseil national, le Conseil des États a accepté la motion (21.4334) allant dans ce sens, élaborée par sa Commission de l'environnement (CEATE-N). Par cette décision, le Parlement fédéral fait fi d'un arrêt déterminant du Tribunal fédéral. Les partisans ont argumenté qu'un délai de prescription de 30 ans s'applique également à l'intérieur de la zone à bâtir. Le Conseil fédéral ainsi que la minorité du Conseil étaient d'avis qu'une mise en œuvre désavantagerait ceux qui respectent les lois. Cette décision est regrettable au regard du principe constitutionnel de séparation des zones constructibles et non constructibles.

→ Chapitre Constructions hors zone à bâtir, p. 14

Constructions hors zone à bâtir II

Le Parlement a clairement rejeté une motion (20.4403) du Conseiller des États, Werner Salzmänn (UDC/BE), qui visait à modifier les compétences en matière de construction hors zone à bâtir. Les cantons auraient pu désigner des autorités cantonales décentralisées afin d'examiner et d'octroyer des autorisations exceptionnelles. La Chambre haute craignait, à juste titre, des pratiques d'autorisation trop différentes au sein des cantons et a rejeté l'intervention.

Économie circulaire

Le Conseil fédéral doit examiner un projet de taxe d'incitation concernant l'entreposage de déchets de chantier dans les décharges. Cet objet de la CEATE-N (21.4332) a été clairement adopté. L'ancienne ministre de l'environnement, Simonetta Sommaruga a également relevé que l'espace dans les décharges était limité. Une partie des six millions de tonnes de matériaux minéraux déposés chaque année dans les décharges peut être valorisée.

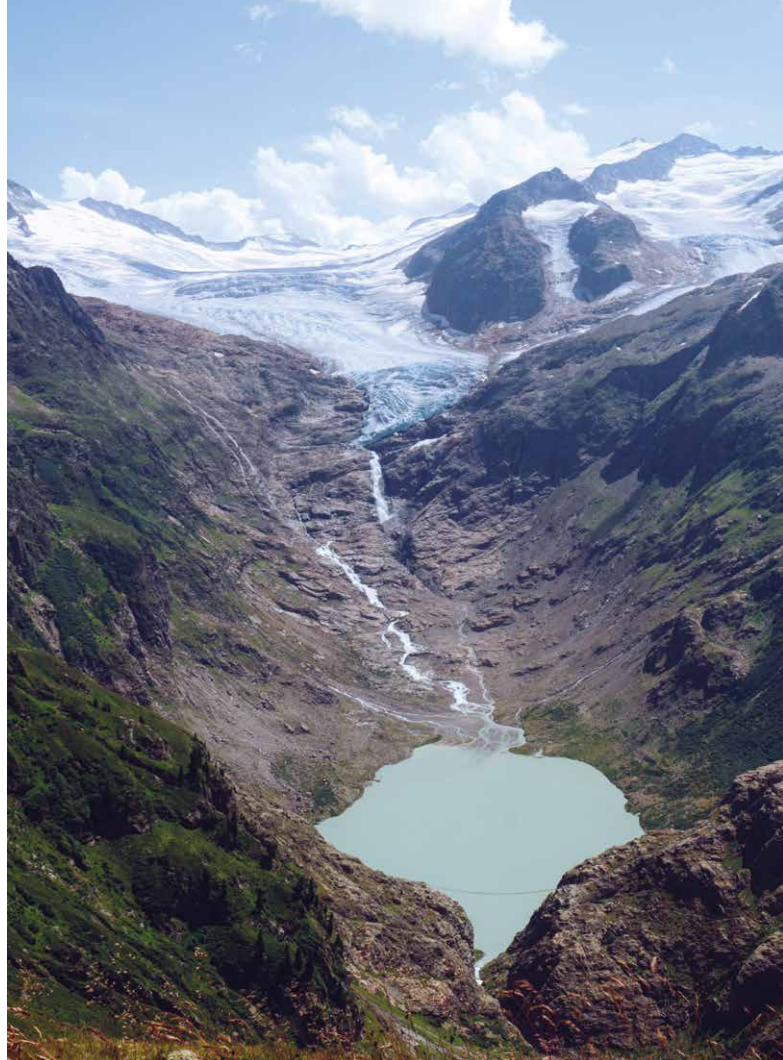
Énergie solaire

Ont été traités par la CEATE-N les dossiers de deux motions encourageant les installations photovoltaïques sur des murs antrribuit ou les toitures (22.3386), respectivement sur les surfaces situées le long des autoroutes (22.3387). D'ici 2030, toutes les surfaces d'infrastructure appropriées de la Confédération devront être équipées de panneaux photovoltaïques. La Confédération est en train de préparer l'ordonnance ad hoc. L'ordonnance sur les routes nationales (ORN) adaptée est en vigueur depuis octobre 2022, afin que la Confédération mette gratuitement à disposition les surfaces le long des autoroutes pour la production d'énergie renouvelable.

Initiative biodiversité

Lors de la session d'automne, le Conseil national s'est prononcé en faveur d'un contre-projet indirect à l'initiative biodiversité (22.025), respectivement en faveur de la révision correspondante de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN). Il a biffé les objectifs de surfaces concrets et les a remplacés par une approche qualitative. Les cantons auront ainsi un droit de regard s'agissant de la délimitation de ces surfaces réservées à la biodiversité. En plus des biotopes d'importance nationale, des sites de biodiversité d'importance nationale seront désignés. L'infrastructure écologique, à savoir la mise en réseau des zones protégées, sera aussi inscrite dans la LPN. La promotion d'une culture du bâti de qualité a été supprimée du projet.

→ Chapitre Nature & paysage, p. 16



Le glacier du Trient, en Valais. Ou ce qu'il en reste.

Photo: Noah Dustin v. Weisfluh, Unsplash

Initiative paysage

Les débats sur l'initiative paysage (21.065) ont été reportés. Le Conseil national a prolongé tacitement le délai de traitement jusqu'au 8 mars 2024, comme l'avait demandé sa commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie. La CEATE-N salue la proposition du Conseil des États d'élaborer un contre-projet indirect à l'initiative. Cet objet sera traité dans le cadre de la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT 2) (18.077). La commission veut consacrer plus de temps à l'examen préalable de cet objet.

→ «LAT 2»

Chapitre Loi sur l'aménagement du territoire, p. 5

Initiative pour les glaciers

Lors de la session d'hiver 2022, le Conseil des États a recommandé de voter non à l'initiative pour les glaciers (21.055) à titre préventif, puis le Conseil national a fait de même lors de la session de printemps 2023 – ceci au cas où l'initiative populaire, qui a été retirée sous conditions, serait soumise au vote. Lors de la session d'automne 2022, le Parlement a adopté un contre-projet indirect (21.501) que l'UDC combat

par référendum. La loi fédérale relative aux objectifs en matière de protection du climat, l'innovation et le renforcement de la sécurité énergétique sera soumise au vote le 18 juin 2023. Elle définit la voie légale à suivre pour atteindre l'objectif zéro net en 2050. Si la loi échoue dans les urnes, l'initiative sur les glaciers sera tout de même soumise au vote.

ISOS

Le Conseil national a refusé une modification de la LAT en lien avec l'ISOS. Deux initiatives parlementaires (17.525, Gregor Rutz UDC, et 17.526, Hans Egloff UDC, reprise de Bruno Walliser), voulaient inscrire dans la loi la possibilité de déroger à la conservation intacte d'un objet inscrit à l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS), en particulier dans le cas de projets de densification de l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti. Le rapport «Préserver la physionomie des localités suisses» publié par la Confédération (en collaboration avec EspaceSuisse) a été mentionné durant les débats, selon lequel l'ISOS favorise une densification du bâti de qualité, à condition d'être bien utilisé.

LAT 2

Le projet de loi sur les constructions hors zone à bâtir (18.077) a suscité de vifs débats au sein du Conseil des États. Le résultat n'est malheureusement pas convaincant à maints égards. La Chambre haute a adopté un grand nombre de propositions qui posent problème du point de vue de l'aménagement du territoire. Le principe constitutionnel de séparation entre les zones constructibles et celles qui ne le sont pas est ainsi menacé.

→ «LAT 2»

[Chapitre Loi sur l'aménagement du territoire, p. 5](#)

Plan sectoriel

Le Conseil national a donné suite à une initiative parlementaire (20.492) de Philipp Matthias Bregy (centre/VS): les plans sectoriels doivent désormais être soumis au Parlement de manière contraignante. Les directives contraignantes pour les autorités en matière de développement territorial et des infrastructures sont souvent radicales, mais ne font pas l'objet d'un débat parlementaire, selon les partisans de l'initiative. Les opposants ont fait valoir en vain qu'il existe aujourd'hui déjà une large procédure de consultation. L'objet doit encore être soumis au Conseil des États.

Pompes à chaleur

Le Parlement a accepté une intervention (22.3388) visant à promouvoir de façon ciblée les pompes à chaleur respectueuses de l'environnement, mais pas totalement silencieuses. L'or-

donnance sur la protection contre le bruit et, partant, l'installation de pompes à chaleur, doivent ainsi être facilitées par un assouplissement des prescriptions en matière d'émissions sonores. Le Conseil fédéral était favorable à cet objectif, mais pas au processus. Après le Conseil national, le Conseil des États a également approuvé la motion, mais y a apporté une modification: le Conseil fédéral doit veiller, en accord avec les cantons, à uniformiser et à simplifier le traitement des mesures préventives lors de l'installation de pompes à chaleur.

Terres cultivables

La conseillère nationale saint-galloise Esther Friedli (UDC) voulait savoir combien de terres cultivables avaient été perdues au cours des cinq dernières années en raison de nouvelles dispositions légales et de projets publics de routes, voies cyclables, renaturations ou mesures de protection des eaux (22.7806). Selon le Conseil fédéral, qui s'appuie sur la statistique suisse de la superficie, la perte est de 302 km² au cours des dix dernières années. 55 pour cent sont le fait de la croissance de l'urbanisation, c'est-à-dire les surfaces occupées par les habitations, les petites et moyennes entreprises ou les moyens de transport. Par comparaison, les pertes de terres cultivables dues aux projets de renaturation ou aux mesures de protection des eaux sont «très faibles».

Voies cyclables

En 2022, le Parlement a éliminé les dernières différences dans la loi fédérale sur les voies cyclables (21.046), près de trois ans après que le peuple a clairement voté en faveur du projet d'article constitutionnel sur les chemins et les sentiers pédestres. Le Conseil national a entre autres cédé sur l'obligation de remplacement: les voies cyclables ne seront remplacées que si cela répond à un intérêt public. La planification dans les cantons doit se faire dans les cinq ans. Les cantons disposent de 20 ans pour la mise en œuvre. La loi est entrée en vigueur le 1.1.2023.

Zones de verdure

Dans son interpellation (22.3538), Jean-Pierre Grin (UDC/VD) voulait savoir si la Confédération soutenait la création de zones de verdure autour des villages, afin de conserver un espace de transition entre ceux-ci et les surfaces de grandes cultures agricoles. Sa proposition fait référence à la commune vaudoise d'Orzens, qui souhaitait créer une telle zone, projet refusé par le canton. Le Conseil fédéral considère les zones de verdure comme un instrument approprié pour garantir, au niveau de la planification, la revalorisation souhaitée de la frange urbaine. Elles doivent toutefois être conçues en conformité avec le droit fédéral.

Distinctions

■ Meyrin GE reçoit le Prix Wakker

Le dialogue, une culture du bâti de haut niveau et une biodiversité accrue: tels sont les atouts du développement urbain de la commune d'agglomération de Meyrin, dans la région lémanique. Son dynamisme a valu à Meyrin de décrocher le Prix Wakker 2022 de Patrimoine suisse. Meyrin est notamment connue en tant que première cité satellite de Suisse. Elle a été construite dans les années 1960 et présente de généreux espaces libres. Cet énorme ensemble a été rénové durablement et densifié, notamment par des surélévations, tout en préservant les vastes espaces libres existants. Cette approche exemplaire de la culture du bâti apporte une plus-value considérable à l'ensemble. Le noyau historique de cet ancien village agricole est également bien préservé. Le Prix Wakker a été remis pour la 50^e fois en 2022.

■ Le Prix Binding pour la biodiversité 2022 décerné à Stadtgrün Bern

Le projet «La nature a besoin de la ville: davantage de biodiversité à Berne» a été récompensé par le Prix Binding pour la biodiversité (2^e édition). Les responsables du projet – la ville de Berne, des particuliers ainsi que différentes organisations – ont uni leurs efforts afin de rendre l'espace urbain plus naturel. L'ensemble de mesures comprenait, entre autres, des valorisations écologiques de l'espace public (désimperméabilisation) et de surfaces privées, ainsi que des manifestations et des réalisations artistiques.

La cité satellite de Meyrin, dans le canton de Genève, a été récompensée par le Prix Wakker de Patrimoine suisse pour son approche exemplaire de la culture du bâti.
Photo: Gaëtan Bally, Schweizer Heimatschutz





Le Prix Schulthess des jardins a été décerné au Tessin pour son maintien de la tradition des châtaigneraies et de la biodiversité.
Photo: Regula Steinmann, Schweizer Heimatschutz

■ Les châtaigneraies à l'honneur

Patrimoine suisse décerne le Prix Schulthess des jardins 2022 à l'Associazione dei castanicoltori della Svizzera italiana. Le réseau s'engage en faveur de cet héritage culturel riche en traditions. Si la culture des châtaignes est restée une tradition vivante, c'est grâce à l'engagement de nombreuses personnes, institutions publiques et entreprises, qui se sont regroupées au sein de l'Associazione dei castanicoltori della Svizzera italiana. Sans efforts soutenus, les châtaigneraies deviendraient des forêts denses en quelques années. Avec le Prix Schulthess des jardins 2022, Patrimoine suisse honore l'engagement en faveur de cette tradition et de la préservation de la biodiversité.

■ Le «Prix Brandenberger» décerné à Ariane Widmer Pham

L'urbaniste cantonale de Genève, Ariane Widmer Pham, a reçu le prix de la fondation Brandenberger pour son engagement en faveur d'un urbanisme à échelle humaine. «L'aménagement du territoire ne peut pas être un acte solitaire: il doit nécessairement impliquer un travail de conception, fruit d'un travail collectif et interdisciplinaire. Il nécessite une négociation continue entre tous les acteurs, y compris la société civile». Tels sont les propos tenus par Ariane Widmer Pham, lors de la remise du prix. Elle a été récompensée par la fondation Dr. J. E. Brandenberger pour son «engagement en faveur de l'aménagement du territoire en tant qu'engagement collectif pour un développement durable».

■ Genève reçoit le Prix Flux 2022

Le prix Flux 2022, le prix suisse de la mobilité, a été décerné à la gare de Genève Eaux-Vives. Il récompense ce pôle d'échanges exemplaire pour une mobilité durable. Le projet de la gare de Genève Eaux-Vives a convaincu le jury Flux en raison de la grande diversité de ses qualités fonctionnelles et urbaines. Ce nouveau pôle d'échanges assure un grand confort d'utilisation aux voyageurs et contribue à accroître l'attrait des transports publics. Représentant une surface de cinq hectares, le site accueille des logements, des commerces, des bureaux et différentes structures publiques, dont une crèche et une piscine.

■ Premio EspaceSuisse-TI à la SUPSI

La Haute école spécialisée de Suisse italienne, à Mendrisio, a été récompensée pour sa stratégie, qui a permis d'implanter les différents sites du campus universitaire à proximité de la gare CFF. La stratégie adoptée valorise les transports publics et l'espace public autour de la gare, comme l'a expliqué EspaceSuisse-TI lors de la remise du prix. Le site de la SUPSI à Mendrisio est un bon exemple de densification dans des lieux particulièrement adaptés, comme l'est un nœud de communication majeur. La construction du campus SUPSI a posé la première pierre d'un réaménagement complet du secteur de la gare de Mendrisio.

Personnel

■ Glaris a une nouvelle aménagiste cantonale

Fabienne Egloff est la nouvelle cheffe du Service du développement territorial et de la géoinformation au sein du Département des constructions et de l'environnement selon un communiqué du canton publié à la fin de l'année 2022. Ancienne urbaniste de la ville d'Arbon TG, Fabienne Egloff a pris les commandes du département au 1^{er} avril 2023. Elle devient ainsi la nouvelle aménagiste du canton de Glaris. Âgée de 37 ans, Fabienne Egloff succède à Patrick Rossi, qui est retourné à l'économie privée.

■ Une double casquette pour l'aménagiste du canton d'Uri

L'aménagiste cantonal d'Uri, Marco Achermann, reprend la direction du Service cantonal du développement territorial. Marco Achermann, âgé de 43 ans, est entré en fonction le

1^{er} juillet 2022. Le gouvernement uranais l'a nommé pour succéder à Georges Eich, qui a pris sa retraite à la fin de l'année dernière. Marco Achermann dirige la section de l'aménagement du territoire, tout en demeurant aménagiste cantonal.

■ Le canton du Valais a un nouvel aménagiste

Adrian Zumstein est le nouvel aménagiste du canton du Valais et chapeaute le Service du développement territorial depuis novembre 2022. Auparavant, il était chef du Service administratif et juridique du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE). Âgé de 54 ans, il succède à Nicolas Mettan, qui a pris sa retraite. Ce dernier avait lui-même succédé à Damian Jerjen, directeur d'EspaceSuisse depuis la fin 2019.

Quelques notes de musique pour accueillir les nouveaux et remercier les sortants! Photo: Museums Victoria, Unsplash



■ Changement au comité et à la vice-présidence d'EspaceSuisse

La conseillère d'État saint-galloise, Susanne Hartmann, siège désormais au comité d'EspaceSuisse et occupe également le fauteuil de vice-présidente. Elle succède à Carmen Haag, ancienne conseillère d'État thurgovienne. L'Assemblée générale d'EspaceSuisse a élu, à l'unanimité, Susanne Hartmann au comité d'EspaceSuisse. Directrice du département des constructions et de l'environnement du canton de Saint-Gall, Susanne Hartmann occupe désormais aussi le fauteuil de vice-présidente. Son élection permet de maintenir l'équilibre régional au sein de la présidence. La fonction de président reste assurée par Jean-François Steiert, conseiller d'État fribourgeois.

■ Peter Dransfeld, président de la SIA, démissionne

D'un commun accord, l'architecte a démissionné avec effet immédiat de son poste de président de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA). Cette démission fait suite à des divergences de vues quant à la conduite de la société. Peter Dransfeld avait pris ses fonctions de président en avril 2021 dans l'objectif d'innover. Il s'agissait notamment d'élaborer une nouvelle stratégie pour la société. Les deux vice-présidents, Alain Oulevey et Urs Rieder, assureront ensemble l'intérim à la tête de la société jusqu'en avril 2024. L'objectif est que les délégués puissent désigner une nouvelle présidence l'année prochaine.

■ Un nouveau président pour EspaceSuisse Ticino

Riccardo De Gottardi est le nouveau président du groupe régional tessinois d'EspaceSuisse (EspaceSuisse Gruppo regionale Ticino). Il succède à Fabio Giacomazzi, disparu prématurément en novembre 2021. Avant de prendre sa retraite en 2019, Riccardo De Gottardi a été durant de nombreuses années directeur de la Division du développement territorial et de la mobilité du canton du Tessin. Très engagé pour l'aménagement du territoire, il est membre de longue date du Conseil directeur d'EspaceSuisse-TI.

■ Changement chez Mobilité piétonne Suisse

L'association a un nouveau directeur: Pascal Regli succède à Monika Litscher, qui occupe le siège de vice-directrice de l'Union des villes suisses depuis février dernier. Mobilité piétonne Suisse a pu repourvoir en interne la direction de son secrétariat. Spécialiste en mobilité et géographe, Pascal Regli était déjà actif dans l'association – une petite structure, très dynamique – en tant que chef de projet.

■ L'Union des villes a un nouveau président

Anders Stokholm, de Frauenfeld, succède à Kurt Fluri à la présidence de l'Union des villes suisses (UVS). Anders Stokholm est le maire de Frauenfeld depuis 2015. Âgé de 56 ans, il a étudié la théologie et le journalisme, et siège au parlement cantonal thurgovien en tant que représentant PLR. Il succède à Kurt Fluri, conseiller national PLR et maire de Soleure jusqu'en 2021. Kurt Fluri est également membre du conseil d'EspaceSuisse.

Recueil de jurisprudence EspaceSuisse

Connaissez-vous le recueil de jurisprudence d'EspaceSuisse?

Cette banque de données contient environ 6000 jugements du Tribunal fédéral et des tribunaux cantonaux en lien avec le droit des constructions, de l'aménagement et de l'environnement.

Abonnez-vous gratuitement à notre newsletter!

Ne manquez plus un seul arrêt important! Tenez-vous au courant des derniers jugements et abonnez-vous à notre newsletter «Recueil de jurisprudence» (parution 3 x par année):
espacesuisse.ch > Actualité > Newsletter Abonnement

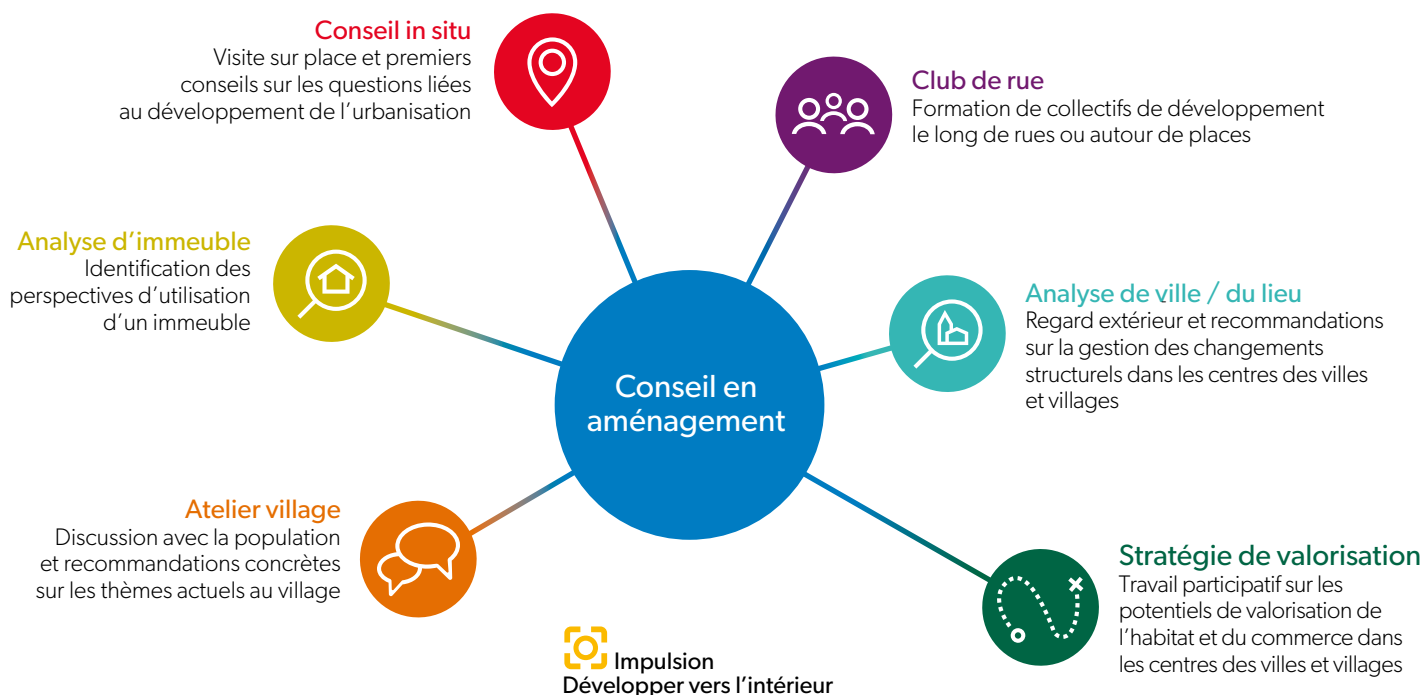
Testez notre recueil de jurisprudence!

Laissez-vous convaincre par l'utilité de notre banque de données dédiée à l'abondante jurisprudence suisse et testez-la gratuitement ou souscrivez un abonnement.
espacesuisse.ch > Conseil > Conseil juridique > Recueil de jurisprudence



Aperçu du conseil en aménagement d'EspaceSuisse

EspaceSuisse soutient les communes et les villes dans leurs efforts en vue d'un développement urbain de qualité. Consultez nos offres sur [espacesuisse.ch](https://www.espacesuisse.ch) > Conseil > Conseil en aménagement.



Sous la loupe



À la rubrique «Sous la loupe» vous sont proposés différents articles sur des thèmes d'actualité ayant trait à l'aménagement du territoire et au développement urbain.

Voici les derniers articles publiés:

«La LAT 2 franchit une nouvelle étape»

Damian Jerjen, directeur d'EspaceSuisse, propose une analyse dans la perspective de la session d'été et des débats autour du projet de révision relatif aux constructions hors zone à bâtir. (22.5.2023)



«Six bonnes raisons d'actualiser le Projet de territoire Suisse»

La directrice et le vice-directeur de l'ARE, respectivement, Maria Lezzi et Ulrich Seewer, expliquent pourquoi il est important de penser à long terme, même dans un monde en effervescence. (3.5.2023)



«Le problème, c'est la rareté du sol, pas l'aménagement du territoire»

Damian Jerjen, directeur d'EspaceSuisse, estime que, face à la pénurie de logements, il est temps d'adopter une vision un peu plus large. (24.4.2023)



«Acte modificateur unique: les contradictions du Conseil national»

Damian Jerjen, directeur d'EspaceSuisse, envisage le développement de la production d'énergies renouvelables sous l'angle de la protection du climat et de la nature. (23.3.2023)

«Développer vers l'intérieur avec qualité malgré le bruit»

Christa Perregaux, directrice adjointe d'EspaceSuisse, critique le fait que la révision en cours de la loi sur la protection de l'environnement fait la part belle aux grands projets immobiliers au détriment de la protection contre le bruit. (16.3.2023)

Sous la loupe – C'est aussi VOTRE tribune!

Les articles publiés à la rubrique «Sous la loupe» traitent de thèmes actuels, plus intéressants les uns que les autres. Avez-vous, vous aussi, un thème qui vous tient à cœur, qui vous interpelle et que vous souhaiteriez partager? Alors n'hésitez pas et profitez de cette «tribune» qui vous est offerte pour en débattre, en publiant votre article. Vous trouverez ici les règles du jeu. Veuillez noter que les articles sont publiés dans leur langue originale.

[espacesuisse.ch](https://www.espacesuisse.ch) > Actualité > Sous la loupe



À propos d'EspaceSuisse

Rapport d'activité 2022

Chaque année, EspaceSuisse informe ses membres, de façon détaillée, sur les activités qu'elle a menées l'année précédente: quels ont été les dossiers traités par le comité? Quels ont été les conseils prodigués par ses juristes et par ses conseillères et conseillers en aménagement? Quelle a été sa présence dans les réseaux sociaux? Toutes ces questions, et bien d'autres encore, trouvent leur réponse dans le rapport d'activité 2022

d'EspaceSuisse. Ce document n'est désormais plus disponible en version imprimée, mais peut être téléchargé en format PDF sur:

espacesuisse.ch > Association >

Rapports d'activité

Jetez un coup d'œil à notre rapport d'activité 2022!

Vous serez surpris-e d'apprendre que:



Les **9** membres du comité d'EspaceSuisse viennent de 9 cantons différents.

Plus de **50** pour cent des communes suisses et la totalité des cantons sont membres d'EspaceSuisse.

6 sections et organisations affiliées complètent la structure d'EspaceSuisse.

Plus de **250** requêtes ont été traitées, au total, par les juristes d'EspaceSuisse.

27 conseils ont été menés par l'équipe du conseil en aménagement (actions terminées ou récemment amorcées).

4500 personnes, en Suisse et à l'étranger, sont abonnées à la Newsletter Aménagement du territoire et/ou à la Newsletter Recueil de jurisprudence.

15 articles ayant trait au développement urbain ont été publiés à la rubrique «Sous la loupe», sur espacesuisse.ch.

6191 arrêts sont disponibles dans le recueil de jurisprudence électronique d'EspaceSuisse.

14 cours, séminaires et journées d'étude ont été organisés par EspaceSuisse l'an dernier, sans oublier **5** manifestations en lien avec le jubilé de la COSAC.

28 commissions permanentes ou temporaires comptent un-e représentant-e d'EspaceSuisse parmi leurs membres et bénéficient ainsi de compétences spécialisées.

EspaceSuisse Formation

Congrès annuel

L'aménagement du territoire et les limites de la croissance

Soleure, 29.6.2023

Le changement climatique nous fait avant tout prendre conscience de la vitesse à laquelle notre monde change. Les limites de la croissance constituent un débat plus actuel que jamais. L'aménagement du territoire a sa part de responsabilité et il doit être repensé, afin de pouvoir relever les grands défis auxquels il est confronté. Lors du congrès annuel d'EspaceSuisse, nous nous efforcerons de dégager des pistes pratiques sur la façon d'amorcer cette transformation et de mettre en œuvre un développement territorial durable. Après les intéressantes présentations du matin, nous vous proposerons, l'après-midi, de réfléchir à certaines thématiques, en petits groupes. Pour animer ces ateliers appelés «Future Lab», EspaceSuisse pourra compter sur le soutien de Planval, un bureau d'innovation pour la transformation durable du territoire, de la société et de l'économie.

À l'issue du congrès, EspaceSuisse vous conviera à un apéritif dans le magnifique jardin du Landhaus. Nous attendons votre inscription d'ici au 15 juin.

Séminaire

ISOS et densification

La Sarraz VD, 14.9.2023

Avec la nécessité de développer le milieu bâti vers l'intérieur, l'ISOS, l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse, a beaucoup gagné en importance ces dernières années. Le séminaire présente l'ISOS, montre quel peut être son apport en faveur d'une densification de qualité et se penche sur le champ de tension qui existe entre protection et renouvellement. Lors de ce séminaire, EspaceSuisse et l'Office fédéral de la culture (OFC) examineront ce que signifie en pratique le fait qu'un site figure à l'ISOS. Des experts montrent comment les communes peuvent mettre en œuvre cet inventaire correctement et de manière ciblée. Le programme de la journée prévoit également une balade à travers la localité de La Sarraz, qui figure à l'ISOS.

Cours

Introduction à l'aménagement du territoire (général)

Berne, 9/16/23.11.2023

La nouvelle loi sur l'aménagement du territoire exhorte la Confédération, les cantons et les communes à favoriser l'urbanisation vers l'intérieur et à privilégier la qualité. Les conseillères et les conseillers communaux, de même que les employé-es des services communaux et cantonaux, ont à prendre des décisions ayant des conséquences sur la cohabitation, la qualité de vie et les finances des communes. L'édition de novembre 2023 s'adresse à tous les cantons confondus.

Inscription par e-mail à: info@espacesuisse.ch ou via [espacesuisse.ch](https://www.espacesuisse.ch) > formation



Pré-annonce

Cours Mobilité et développement vers l'intérieur

Lausanne, 7.12.2023

Êtes-vous confronté-e à la planification des transports dans votre profession, sans être expert-e dans ce domaine? Êtes-vous membre d'un conseil communal ou d'une commission et souhaitez-vous acquérir des connaissances sur les enjeux et les bases légales concernant la mobilité? Cherchez-vous la réponse à des questions récurrentes ou des exemples réussis où urbanisation et transports sont en adéquation? Notre cours de sensibilisation vous est alors destiné.

Pré-annonce

Manifestation 4 à 7 – la zone industrielle artisanale

Satigny GE, 29.9.2023

Visite de la Halle des Sablières

Séminaire Équipements publics: Construire? Recycler? Mutualiser? et Assemblée générale

Lausanne, 16.11.2023

Le programme de ces manifestations est en préparation.

Pour toute information:
mieville@espacesuisse-romande.ch
espacesuisse-romande.ch

... conseille

EspaceSuisse est l'Association suisse pour l'aménagement du territoire. Nos membres obtiennent rapidement et gratuitement des réponses à leurs questions ayant trait au développement territorial et aux constructions. Nos conseils relèvent principalement du droit des constructions, de l'aménagement et de l'environnement.

Les villes et les communes profitent en outre de nos offres de conseil en aménagement. Une équipe d'expert-es leur apportent un soutien lors de questions en lien avec le développement vers l'intérieur et la qualité de l'urbanisation, avec un accent sur le processus.

... informe

Nous tenons nos membres informés des dernières tendances liées au développement territorial par le biais de notre publication Inforum, qui traite de plusieurs sujets, du dossier Territoire & Environnement, qui approfondit une thématique, et, de manière continue, avec la rubrique «Sous la loupe» de notre site Internet ainsi qu'au travers de nos deux Newsletter.

... commente

EspaceSuisse a édité le Commentaire pratique de la loi sur l'aménagement du territoire. Cet ouvrage de référence sert de guide pour l'application des dispositions légales de façon conforme au droit.

... documente

Nous résumons les principaux arrêts du Tribunal fédéral relevant du droit des constructions, de l'aménagement du territoire et de l'environnement dans notre recueil de jurisprudence, auquel il est possible de s'abonner. En outre, nous gérons une base de données avec de bons exemples de développement urbain, ainsi qu'une importante photothèque. Il est possible de s'abonner gratuitement à nos deux Newsletter.

... forme

Nous organisons régulièrement, en collaboration avec nos sections, des journées d'étude, des séminaires et des cours en lien avec l'aménagement du territoire. Notre cours «Introduction à l'aménagement du territoire» est particulièrement prisé.

... crée des liens

Nous entretenons des contacts étroits avec les principaux acteurs du développement territorial. Nous participons à des consultations sur des lois fédérales relevant de l'aménagement du territoire, assurons le secrétariat de l'Inter-groupe parlementaire pour le développement territorial et nous engageons pour un développement du territoire durable à l'échelon suisse.

Le **Commentaire pratique LAT** est un ouvrage de référence. Il a été entièrement remanié après le changement de paradigme de la loi révisée sur l'aménagement du territoire (LAT1). Le Commentaire pratique contribue à une mise en œuvre uniforme de la loi à l'échelle nationale. Les quatre tomes qui le composent sont disponibles en français et en allemand. Les membres d'EspaceSuisse bénéficient d'un rabais de 10%. Commandes en ligne via: schulthess.com.



Tome 1:
Planifier
l'affectation



Tome 2:
Construire hors
zone à bâtir



Tome 3:
Planification
directrice et
sectorielle, pesée
des intérêts



Tome 4:
Autorisation de
construire, procédure
et protection
juridique

